



RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2016

SOMMAIRE

	Synthèse du rapport d'activité
	RGA
	Dynamique réseau
	Environnement
	Structurer l'offre agricole pour un meilleur retour de la valeur ajoutée sur nos exploitations
	Europe et international
	Productions animales
	Productions végétales
	Foncier agricole
	Montagne
	Agriculture biologique
	Fiscalité, protection sociale et gestion des risques
	Communication
	Partenariats
	Affaires publiques

Synthèse du Rapport d'activité

4 priorités au cœur de l'action quotidienne de Jeunes Agriculteurs

RGA : Malgré les lenteurs et les complexités administratives, JA va de l'avant

La partie de « ping-pong » juridique entre l'État, l'Europe et les régions au premier semestre 2015 a conduit à l'absence d'installation pendant cette période. L'action de Jeunes Agriculteurs auprès des différentes instances en question a heureusement permis de débloquer la situation, mais la première DJA n'a pu être versée que mi-juin 2015. Malgré ces difficultés, les 3800 installations comptabilisées au deuxième semestre 2015 témoignent d'une envie encore bien réelle, chez les jeunes, de s'installer.

Les autres sujets sur lesquels JA se mobilise pour améliorer la vie des jeunes ou futurs installés :

- Réduction des pièces justificatives pour prouver le caractère hors-familial d'une installation ; seulement les livrets de famille du cédant et des parents du porteur de projet doivent être exigés.
- La mise en place de trois nouvelles briques nationales au « mur bancaire » (RO 2011) : le livret projet agri avec le Crédit Agricole, et les partenariats avec deux structures de financement participatif : Miimosa et Lendosphère.
- Renforcement de l'action de JA auprès des Points Accueil Installation dans le cadre de l'appel à projet AITA (ex-PIDIL).
- L'évolution des prêts bonifiés en 2017 vers un complément de DJA lié au montant de reprise et à la modernisation de l'exploitation.
- Renforcement de l'action de JA pour valoriser le métier d'agent de remplacement comme tremplin vers l'installation.
- Le renforcement du rôle des filières dans la politique d'installation (thème principal de la session RGA 2016)

Le réseau au cœur de notre action : mieux se connaître, mieux se former, mieux accompagner

L'appui réseau s'est organisé en 2 axes stratégiques :

- Le suivi et l'accompagnement du réseau
- La communication interne

Et en 3 actions prioritaires :

- La base de données adhérents pour organiser la structuration du réseau, identifier et qualifier les besoins des adhérents JA pour mieux y répondre et enfin disposer d'informations et d'outils stratégiques, de veille et de relance syndicale.
- Le dossier finances et cotisations suite à la mise en œuvre du rapport moral 2015 « Assurons notre avenir financier »
- S'adapter efficacement à la nouvelle organisation territoriale induite par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

L'accompagnement réseau en chiffres :

- 11 commissions syndicales
- 140 déplacements des administrateurs nationaux dont 95 AG et 26 séminaires d'équipes
- 8 délégations de futurs responsables accueillies à Paris
- 60 sollicitations sur la hotline de conseil aux responsables et salariés

La formation des responsables au cœur des actions JA :

- 15 actions de formations et 185 participants organisées autour de deux axes de travail : la comptabilité harmonisée et l'accueil des nouveaux participants
- 7 actions de formation décentralisées sur les thèmes suivants : prise de parole en public, communication écrite, formation de formateurs, groupe animateurs

Le projet AGRIDSTRIB se concrétise sur le terrain

Pour remettre la main sur la maîtrise des prix et pour capter davantage de valeur ajoutée face à la demande croissante des consommateurs de relations plus directes avec les producteurs, JA a fait le choix de réfléchir, depuis 2012, à un projet de distribution des produits agricoles, alternatif à la grande distribution.

Plusieurs objectifs à ce projet :

- Fédérer les démarches existantes.
- Favoriser l'émergence d'une offre performante de proximité.
- Mettre en synergie l'ensemble des acteurs de terrain autour d'un projet collectif de distribution.

Ce projet, soutenu et financé par le Ministère de l'Agriculture, a réuni et fédéré depuis fin 2014 les organisations professionnelles agricoles que sont Coop de France, l'APCA et In Vivo. Il a eu pour but d'étudier la faisabilité d'un projet pilote dans une région. Le projet se concrétise aujourd'hui dans le bassin lyonnais avec les acteurs locaux sur la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective. Gageons que sa concrétisation inspirera beaucoup d'autres régions !



Colloque AGRIDISTRIB « Comment la distribution agricole peut-elle prendre part collectivement à la distribution de ses produits ? », à Paris le 24 mars 2016

Environnement : entre positions fermes et volonté de construire, JA sort son épingle du jeu

5 dossiers majeurs sur lesquels JA a été force de proposition :

1. La simplification des normes : pause normative pendant 6 mois à partir du 3 septembre 2015 et construction d'une nouvelle méthode d'élaboration des normes depuis mars 2016.

2. Les produits phytosanitaires : pas d'opposition frontale au plan Ecophyto 2, notamment sur le sujet des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP). En effet, JA préfère l'expérimentation des CEPP qui associe des moyens à des objectifs de résultat, à d'autres solutions de réduction beaucoup plus drastiques et aveugles liées à une seule obligation de résultats phytosanitaires à horizon 2020.

3. La directive nitrates : concernant la révision du 5ème programme d'action, la forte implication de JA a permis de maintenir une durée de stockage au champ raisonnable (passage de 10 à 9 mois sous certaines conditions), de limiter les conditions d'épandages sur sol en forte pente uniquement aux parcelles traversées par un cours d'eau et d'obtenir une dérogation possible à la date butoir du 1er octobre 2018 (prorogation d'un an) sous certaines conditions.

4. Cartographie des cours d'eau : sous la pression de JA, le Ministère de l'Écologie a entamé un travail de cartographie de l'ensemble des cours d'eau sur tout le territoire français. Ce travail a pour but d'identifier formellement les parties du réseau hydrographiques qui doivent être considérées comme un cours d'eau.

5. Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité : JA a été moteur en proposant de nombreux amendements : affectation de la taxe sur l'huile de palme au financement de la retraite complémentaire obligatoire agricole, reconnaissance du principe de complémentarité entre environnement et agriculture, exonération des JA et des agriculteurs inscrits sur le registre du système d'autorisations de défrichement...

6. La cop21 : JA a adhéré à l'initiative 4 pour 1000 lancée par le Ministère d'Agriculture qui vise à promouvoir et développer les actions en faveur du stockage du carbone dans les sols.



Session environnement 2016, dans la Somme (80)

Une crise agricole sans précédent : de la mobilisation syndicale à la prise de leadership sur la structuration des filières

Les 1 500 actions syndicales, organisées par le réseau JA depuis l'été 2015, sur l'ensemble du territoire français, l'action nationale qui a réuni 7000 agriculteurs à Paris le 3 septembre et l'action européenne du 7 septembre à Bruxelles ont permis d'obtenir des mesures d'urgence telles que la baisse des cotisations sociales de 7 % ou l'année blanche.

La priorité de JA, cependant, se concentre sur les mesures structurelles à mettre en place et s'articule en quatre thématiques :

- **Regrouper et structurer l'offre en produits agricoles** : c'est par une massification de l'offre que les producteurs augmenteront leur pouvoir de négociation, à condition que les structures collectives créées soient indépendantes de l'aval et commerciales.
- **Développer** la contractualisation collective : produire pour un débouché avec un prix stable et rémunérateur garanti pour l'agriculteur, en prenant en compte les coûts de production.
- **Reprendre en main nos outils et s'investir dans le projet coopératif** : rénover la gouvernance des coopératives, faire de ces outils des briques du mur bancaire, des vecteurs de formation, des acteurs de proximité avec les adhérents. JA souhaite renouveler un pacte d'adhésion au collectif et se réengager dans le projet coopératif.
- **Développer la création de la valeur ajoutée dans les filières et sur nos exploitations** (voir aussi l'encadré sur le projet AGRIDISTRIB) : les agriculteurs français ont la capacité de valoriser davantage, et en masse leur production via une segmentation renouvelée. Les opérations « Viande de nulle part » et « Lait de nulle part » qui ont eu lieu sur tout le territoire visent à promouvoir le « manger français ».



Mobilisation nationale du 3 septembre 2015

L'action européenne et internationale de JA : Pour une véritable stratégie agricole européenne

Mise en place de la PAC 2015 :

Face au retard des paiements PAC, JA a obtenu plusieurs séries d'apports de trésorerie remboursable (ATR) dont un réservé aux jeunes agriculteurs sans historique. JA a également concentré son action pour alléger la pression administrative et de contrôle sur les agriculteurs, notamment sur la mise en œuvre des visites rapides et sur la correction des SNA.

Engagement des travaux sur la PAC 2020 :

Les réflexions sur la PAC 2020 ont commencé dès le printemps 2015 et ne se ferment aucune porte. Le travail a consisté pour l'instant principalement à rencontrer des experts, des chercheurs, des think tanks, des économistes de tous horizons à Paris et à Bruxelles. Il s'agit pour JA de redonner à l'Europe une stratégie agricole, avec une PAC qui agit davantage sur les marchés, qui cible davantage les actifs agricoles et l'emploi.

JA fortement impliqué dans les travaux du Ceja :

La nouvelle équipe élue à Milan en septembre 2015 a construit un programme de travail dans lequel JA a été une des principales forces de proposition : la quasi-totalité de nos propositions a été reprise avec une priorité clairement identifiée sur la PAC 2020, la gestion des risques et l'actif agricole.

Crise agricole : les interpellations du Commissaire, des eurodéputés et des ministres ont été entendus

- Activation de l'article 222 de l'OCM unique permettant la planification temporaire de la production (lait)
- L'augmentation du plafond des aides nationales à 15000 euros en 2016
- Doublement des plafonds d'intervention pour la poudre et le beurre
- Nouveau régime de stockage privé pour le porc
- Création d'un observatoire des marchés pour les viandes (bœuf et viande porcine)
- Traitement des produits sensibles dans le cadre des négociations commerciales avec les USA

Ces mesures ne sont bien sûr pas suffisantes, mais constituent un renversement de logique du côté de la commission notamment avec l'activation de l'article 222.

Lancement de la plateforme Agriculture Familiale :

Une plateforme de réflexion nationale a été mise en place en commun avec Afdi, le Cirad et l'Inra ainsi qu'avec d'autres chercheurs issus d'instituts ou d'écoles d'ingénieurs pour en faire un lieu d'échanges et de travail sur l'évolution des modèles agricoles en France et dans le monde. Il s'agira de faire naître des sujets de recherche et d'aboutir sur le long terme à la réalisation de publications communes.

JA, partenaire et interlocuteur incontournable dans la société française

Une activité de lobbying intense :

JA a participé à plusieurs dizaines d'auditions et de rencontres concernant entre autres, la proposition de loi pour la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, le groupe de travail sur la réforme des normes en agriculture, etc.

Afin de pousser ses propositions, JA a organisé deux petits déjeuners parlementaires en novembre 2015 (crise agricole) et en février 2016 (installation).

Lors du SIA 2016, 10 présidents de régions ont signé la charte d'engagement sur l'installation, le foncier, le manger français.

Deuxième édition des Terres de Jim du 11 au 13 septembre 2015 :

110 000 personnes sur les trois jours de fêtes avec une centaine d'animations proposées au grand public et les Halles de Jim avec les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Rhône-Alpes-Auvergne.

JA présent sur les réseaux sociaux :

2 publications par jour, 11 000 abonnés sur la page facebook, 7700 pour twitter dont de nombreux parlementaires, des médias, des institutions et des membres du gouvernement. 3 campagnes de sensibilisation ont été menées en 2015 : le foncier agricole en novembre 2015, les bonnes pratiques environnementales en décembre 2015, et le RGA en janvier 2016.

Le lancement du fonds de dotation Terres innovantes :

Après plusieurs mois de travail, JA a lancé Terres innovantes, le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs, lors du SIA 2016. Son objectif : développer les liens entre les agriculteurs et la société, selon trois axes : promouvoir le métier, témoigner de l'importance de l'agriculture sur les territoires et favoriser les innovations.



Contexte

Aucune installation n'a pu avoir lieu dans le courant du 1er semestre 2015. Une situation inacceptable, due à un « ping-pong » juridique et réglementaire entre l'État, l'Europe et les Régions. L'action de Jeunes Agriculteurs devant la délégation de la commission européenne, le 18 mars, a permis de faire accélérer les choses, mais la première DJA n'a pu être versée que mi-juin. Résultat : autour de 3 800 installations aidées en 2015, réalisées sur une durée très courte (2ème semestre uniquement), ce qui montre qu'il y a encore des jeunes qui veulent s'installer.

Après ces premières péripéties technocratiques, le groupe RGA a dû se pencher sur la simplification d'éléments réglementaires (hors cadre familial notamment) et pousser à la sortie de textes manquants. Heureusement, le groupe RGA a également pu travailler sur des éléments plus positifs comme la recherche de nouvelles sources financières pour les porteurs de projet.

Notre action

Simplification réglementaire

Après la validation du cadre national par la commission européenne, Jeunes Agriculteurs a dû encore batailler pour assouplir certaines réglementations françaises. Pour exemple, le nombre et le type de justificatifs à fournir pour prouver son statut de hors cadre familial (actes de naissance ou de décès de toute la famille du cédant, des associés et du porteur de projet). Jeunes Agriculteurs a obtenu que seuls les livrets de famille du cédant et des parents du porteur de projet soient demandés. Mais cet acquis semble appliqué de manière très hétérogène par les DDT(M). JA continue de porter ce sujet dans le cadre d'un « comité officiel de rénovation des normes » au ministère, lancé en mars 2016. D'autres textes sont restés manquants pendant longtemps : installation progressive, contrat de génération, AITA (qui devait prendre le relais du PIDIL courant du 2ème semestre 2015)...

Développement des sources de financement pour l'installation

Le concept de « mur bancaire » initié par Jeunes Agriculteurs dans son rapport d'orientation 2011 se met en place petit à petit. Trois nouvelles briques ont été trouvées au niveau national. Tout d'abord, la création du livret projet agri en collaboration avec le Crédit Agricole, et la réalisation de partenariat avec deux types de financement participatif : Mimosas et Lendosphère. Un travail se dessine avec la Siagi, sur le cautionnement bancaire.

Tout en trouvant de nouvelles briques nationales, l'objectif de Jeunes Agriculteurs est de pouvoir recenser l'ensemble des aides existantes sur les territoires pour créer une cartographie accessible aux chargés de missions. Cette action fait partie intégrante du projet déposé avec l'APCA dans le cadre de l'AITA (ex-PIDIL) « communication sur le dispositif d'accompagnement et animation des PAI / CEPPP ». Dans un second temps, l'objectif sera de développer les financeurs locaux pour constituer de nouvelles briques (fonds de roulement, portage de foncier...) en adéquation avec le dispositif d'accompagnement à l'installation.

Des groupes RGA nationaux dynamiques

Un groupe élargi (ouvert à tous les responsables départementaux) et un groupe restreint ont eu lieu en 2015. Ils ont permis de faire un point sur l'actualité et d'échanger sur différents sujets : l'évolution des prêts bonifiés, qui a ainsi pu être validée par l'ensemble du réseau puis par le conseil d'administration, les appels à projets AITA et la présentation du rapport réalisé par le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) sur la transmissibilité des exploitations à l'horizon 2025, voire 2035.

La session RGA 2016 axée sur les filières

Fin janvier s'est déroulée près de Lyon, la session RGA intitulée : « l'installation au cœur des filières », un thème en totale adéquation avec celui du rapport d'orientation 2016. Les participants ont pu travailler sur des propositions à intégrer au rapport : rôle des filières dans le financement de l'installation, prise en compte du coût de reprise dans le prix de vente des produits, intégration des filières dans le dispositif d'accompagnement à l'installation... La session RGA fut aussi l'occasion pour les nouveaux responsables départementaux de mieux cerner leur rôle et leurs missions, notamment dans le développement du mur bancaire, à travers des relations plus importantes avec les intercommunalités.

Travail avec les animateurs installation région (AIR)

Tous les deux à trois mois, un groupe AIR est organisé sur Paris. L'occasion de faire un point sur l'actualité, les problématiques des régions et départements, mais aussi de travailler sur des sujets bien spécifiques. Pour exemple, c'est par ce travail commun que le guide RGA a été actualisé et «relooké». Il est à disposition sur extranet pour tous les animateurs et responsables RGA, et sera réactualisé régulièrement.

Appui des Points Accueil Installation

Depuis la création des Points Info Installation en 1996, l'objectif de Jeunes Agriculteurs a toujours été de créer une communication commune, de leur apporter de l'information et de leur permettre d'échanger entre chargés de mission. Par le biais de l'appel à projets AITA « communication sur le dispositif et animation des PAI/CEPPP », Jeunes Agriculteurs continue et renforce son action.

Dans le cadre des nouvelles missions des Points Accueil Installation, la montée en compétences des chargés de missions s'est renforcée par de nouvelles formations sur les thématiques de l'accueil de candidats lors d'événements grands publics, dans la maîtrise réglementaire du dispositif à l'installation, et les sujets techniques pouvant être abordés en entretien : forme juridique des sociétés, environnement, recherche de compétences.

Les diplômes Bac pro CGEA et BPREA revus et améliorés

Le travail de Jeunes Agriculteurs sur la réforme de l'enseignement agricole et plus particulièrement sur le diplôme du bac pro CGEA se poursuit.

Les premières propositions de la part du ministère de l'agriculture ont pris en considération nos attentes et sont encourageantes quant à l'avenir de ce diplôme et à son rôle de tremplin vers l'installation. Le second semestre 2016 devrait porter sur la rénovation du BPREA.



Formation PAI - 3 et 4 avril 2016

Le remplacement : un tremplin pour l'installation ?

Avoir la possibilité de se faire remplacer sur son exploitation est un acquis syndical qui permet aux jeunes, et moins jeunes, de prétendre à une qualité de vie, une vivabilité du métier, équivalentes à celles des autres professions. Se faire remplacer pour pouvoir partir en formation, prendre des vacances, faire face aux aléas tels que les accidents du travail, mais également dégager du temps pour l'engagement syndical : ce sont les libertés qu'offrent le service de remplacement. C'est aussi, pour les jeunes qui sortent de formation ou qui ont un projet agricole, des perspectives d'emploi en tant qu'agent de remplacement sur une ou plusieurs exploitations agricoles. Cela permet de maîtriser différents systèmes de productions ou de connaître divers fonctionnements d'exploitations. Cela peut être un tremplin avant une installation effective. JA a pleinement conscience que le remplacement a toute sa place pour favoriser l'installation, et les services de remplacement sont des partenaires avec lesquels il faut avancer sur le renouvellement des générations en agriculture.



Présentation du RO 2016 à la session RGA



Salle comble à la session RGA 2016

Perspectives

Une évolution des prêts bonifiés pour 2017

Voilà près de deux ans que Jeunes Agriculteurs travaille sur le devenir des prêts bonifiés. Après avoir tenté pendant près d'un an de négocier un différentiel constant de points entre les taux du marché et le taux des prêts bonifiés, Jeunes Agriculteurs a trouvé un compromis avec le Ministère : un complément de DJA lié au montant de reprise et à la modernisation de l'exploitation. Le montant serait décidé suivant des paliers d'investissements différents entre zones.

Le CAF a validé cette proposition et un travail à démarrer avec le Crédit Agricole pour mettre en place de nouveaux outils financiers ou un cadre national pour aider les porteurs de projet à négocier avec leurs caisses locales le taux des prêts classiques.

Des négociations avec le ministère et l'ARF sont encore en cours :

- Pour limiter le nombre de paliers.
- Rapprocher le montant maximum de la zone de plaine vers les zones défavorisées et de montagne.
- Définir les méthodes de sanction : afin de simplifier au maximum la réglementation (avenants notamment), a contrario du fonctionnement actuel, Jeunes Agriculteurs demande à ce que le montant de subvention soit établi selon le montant global de reprise et non par rapport à l'achat de matériel précis.

Cette nouvelle modulation doit désormais être acceptée par l'ensemble des Conseils régionaux et la Commission européenne. Les textes d'application devront ensuite être rédigés rapidement, Jeunes Agriculteurs souhaitant une mise en place au plus tard le 1er janvier 2017. Tant que ce nouveau dispositif n'aura pas vu le jour, les prêts bonifiés continuent à exister.

Un travail avec le service de remplacement

Les priorités du prochain mandat sur l'installation couvriront certainement le champ du service de remplacement, avec l'ambition de mieux valoriser le métier d'agent de remplacement comme tremplin vers l'installation, et donc permettre une meilleure prise en compte de ce métier lors des VAE ou lors du choix des formations préconisées dans le PPP.

Des séminaires avec les nouvelles équipes de responsables Peu de régions nous ont demandé d'intervenir lors de groupes de travail ou séminaires depuis avril 2015. Il est certain que les demandes vont être plus importantes en 2016 du fait des renouvellements d'équipe. Les administrateurs associés RGA se tiennent à la disposition des régions et départements.

De plus, un séminaire pour les AIR et responsables RGA de région aura lieu à Paris les 15 et 16 juin. Les objectifs : apprendre à se connaître entre responsables, travailler notre communication sur le dispositif et l'installation pour utiliser ce dossier comme un outil de relance syndicale, construire les priorités du prochain mandat.

Après les avoir négociés, des projets à concrétiser

Dans le cadre de l'AITA (ex-PIDIL), Jeunes Agriculteurs a obtenu que des appels à projets puissent être lancés pour financer des actions liées à la transmission, à la communication métier, mais également les stages à l'étranger. Comme l'appel à projets sur la communication PAI et PPP, ces derniers auraient dû être lancés dès 2015. Jeunes Agriculteurs ne perd pas espoir pour qu'ils soient lancés dans le 1^{er} semestre 2016. C'est dans le cadre de ces projets que Jeunes Agriculteurs souhaite lancer « expertis » (offre de service copilotée par les chambres, les centres de gestion, les notaires... pour les futurs cédants) et relancer, conjointement avec l'Ifocap, les stages à l'étranger.

Dynamique réseau



Intervention en région Pays de Loire

Contexte :

L'appui au réseau a été l'une des 4 priorités du mandat 2014-2016 définies par le conseil d'administration. Le comité de pilotage réseau (composé des 5 secrétaires généraux et de 6 administrateurs nationaux associés) s'est fixé une feuille de route détaillée comportant :

• 2 axes stratégiques:

- **Suivi et accompagnement du réseau:** les objectifs sont de maintenir la dynamique au sein de notre réseau, créer un climat de confiance entre les différents échelons, accompagner les structures en difficulté.
- **Communication interne**, dont le but est d'améliorer la remontée et la redescende d'informations dans le réseau.

• 3 actions prioritaires:

- Base de données adhérents.
- Dossier finances et cotisations.
- Chantier ressources humaines.

Le comité de pilotage s'est réuni **14 fois** depuis le début du mandat.

En parallèle, plusieurs **"groupes projets"** ont été mis en place pour créer des outils à mettre à la disposition du réseau (comptabilité harmonisée, kit administratif et financier, application du rapport d'orientation...).

Notre action

Développer notre action de formation:

• Professionnalisation des Organismes de Formation (OF) JA

Depuis la création de son OF en 2014, Jeunes Agriculteurs poursuit la professionnalisation de son activité de formation : voies de financements renforcés des OPCA, appui d'intervenants extérieurs sur des sujets émergents (réseaux sociaux, positivisme, ressources humaines, financement des projets...). L'accompagnement des structures du réseau dans le pilotage de leurs OF se poursuit, avec un encouragement pour démultiplier les **écoles de responsables et la formation des administrateurs**.

• Formations organisées au national

Avec **15 actions de formation et 185 participants**, l'action s'est bien portée, avec en axes structurants:

- Comptabilité harmonisée.

En anticipation des futures obligations réglementaires et statutaires, un chantier de trame comptable unifiée a été lancé, avec l'ambition de se doter d'une lisibilité analytique de nos finances, ainsi qu'un travail de tenue comptable facilitée et fluidifiée.

- Accueil des nouveaux arrivants.

Les formations d'accueil sont récurrentes dans la vie du réseau, afin de créer du lien entre les échelons et rendre communes nos valeurs et la dynamique de notre fonctionnement. Cela permet aux participants de démarrer leur mandat ou leur poste avec tous les outils et les convictions qu'un réseau maillé comme JA peut porter.

• Actions décentralisées

Des actions de **formations décentralisées** portées par l'OF de JA, ont été lancées afin d'appuyer le travail réalisé sur le dossier communication. **7 actions** de formations décentralisées ont eu lieu, sur les thématiques :

- Prise de parole en public / mediatraining (4 sessions).
- Communication écrite (1 session).
- Formation de formateurs (1 session).
- Groupes animateurs (1 session).

• Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Dans le cadre de la participation de JA au Consortium Provea, la réponse à l'appel à projet "Employer en filière élevage" a fait l'objet d'une **création d'outils elearning**. L'objet vise à faciliter le diagnostic et la prise de décision d'employer ou non, en fonction de l'activité, des ressources et des besoins rencontrés par un éleveur.



Tournée des structures locales dans l'Allier (03)

Accompagner le réseau :

Plusieurs actions ont été mises en place au cours de l'année pour répondre aux sollicitations du réseau :

- **Les 11 commissions syndicales** de l'année écoulée ont permis d'accompagner le réseau par un travail commun des régions entre autres sur l'actualité syndicale, la préparation à la réforme territoriale, le suivi des rapports moraux et la stratégie de structuration de filières...

- La participation d'administrateurs ou d'administratifs nationaux sur demande des régions ou des départements en conseil d'administration, séminaires, assemblées générales ou rencontres spontanées pour travailler sur le projet politique, préparer les renouvellements d'équipes et évoquer les dossiers en cours. Les administrateurs et salariés ont ainsi effectué quelques **140 déplacements** à la rencontre du réseau sur l'ensemble de l'année (dont 95 AG et 26 séminaires d'équipes).

- **8 délégations** de futurs responsables agricoles, en formation à Paris et rencontrer les têtes de réseau de la profession, ont été accueillies pour échanger sur l'engagement, l'actualité agricole, le travail réalisé sur l'installation.

- Pour renseigner les responsables et salariés JA en difficulté employeur/employé, une **hotline** a été lancée pour un conseil confidentiel sur le droit du travail et la médiation dans les relations professionnelles, pour environ **60 sollicitations** en 2015.



Accueil d'une délégation du Cantal (15) lors du SIA 2016



Animation de l'UH Régionale BFC en janvier 2016

Mise en oeuvre de la base de données adhérents :

Voté lors du rapport moral 2014 afin de mieux connaître nos adhérents, l'outil de base de données commune à l'ensemble du réseau va prochainement voir le jour.

Pour rappel, les enjeux d'un tel outil sont, pour Jeunes Agriculteurs, de mieux connaître son réseau, du local au national afin :

- d'organiser la structuration du réseau,
- d'identifier et qualifier les besoins des adhérents JA pour mieux y répondre,
- de disposer d'informations et d'outils stratégiques, de veille et de relance syndicale.

Parmi ses fonctionnalités :

- favoriser la recherche et l'identification de profils particuliers,
- établir des statistiques,
- permettre une maîtrise de l'accessibilité à l'information au travers de droits d'accès variables,
- permettre l'importation et l'exportation en masse de données vers Excel (mail, téléphone...)
- faciliter le suivi des adhésions et des abonnements JA Mag,
- édition de cartes adhérents, factures et courriers en publipostage.



La base de données un outil efficace au service de l'ensemble du réseau

Nous adapter à la réforme territoriale :

JA a fait le choix de faire évoluer son organisation interne pour s'adapter à la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) mise en œuvre au 01/01/16. Dans la suite logique des travaux menés dans le cadre de Réso'RGAnisation en 2012, notre réseau doit continuer à développer les compétences et la légitimité de son échelon régional. Le nombre de régions passe donc de 23 à 14 (13 en métropole + région Outre-Mer) à partir du congrès 2016.

Au cours de l'année écoulée, **toutes les régions se sont préparées politiquement**, en travaillant un projet JA pour la future région rapidement présenté aux nouvelles collectivités, **et techniquement**, en retravaillant les modalités de fonctionnement et les liens avec les départements. L'échelon national doit aussi s'adapter à ce nouveau fonctionnement, notamment avec des cadres politiques régionaux de plus en plus forts.

Les conseils régionaux se voient attribuer toutes les compétences liées à l'économie du territoire, ce sont désormais des interlocuteurs incontournables pour notre syndicat. Nous devons faire reconnaître JA comme un acteur clé dans le domaine de l'économie agricole et contribuer à toutes les réflexions dans le cadre de la définition des nouveaux schémas d'orientation de développement économique.



Animation de séminaire JA Loire Atlantique (44) en mars 2016

Perspectives :

Dans la continuité de l'Université d'hiver 2015, le rapport moral, qui sera étudié au congrès 2016, abordera en autres :

- la construction des positions JA,
- l'appropriation des positions JA par le réseau,
- la mise en application des positions JA en externe.

L'année 2016 étant une année de renouvellement des équipes à tous les échelons, l'accent sera mis sur l'accompagnement de la mise en route des nouvelles équipes (séminaires, formations...). JA national continuera également à accompagner la mise en place des nouvelles régions issues de la réforme territoriale.

Nous continuerons également la mise à disposition d'outils performants pour le réseau. La refonte de l'extranet en sera l'un des chantiers prioritaires.

Le comité de pilotage Réseau ainsi que la Commission syndicale ont également mis en évidence la nécessité de se recentrer sur nos fondamentaux : Le RGA, la formation et la prospective. La future équipe de secrétaires généraux aura à continuer le travail engagé durant ce mandat et devra définir ses propres priorités pour le futur mandat afin d'accompagner au mieux le réseau.



Séminaire JA Moselle (57)

Environnement



Contexte

L'agriculture est perçue comme la charnière de nombreuses politiques environnementales qui visent la préservation de la qualité des ressources. Elle est également un secteur stratégique pour la production d'énergies renouvelables et de biomatériaux.

L'ensemble de ces enjeux a été bien intégré par Jeunes Agriculteurs qui a fait de l'environnement une priorité pour le mandat 2014-2016. Ainsi, ce sont plus de dix administrateurs nationaux qui portent les dossiers environnement au quotidien.

En terme de lutte syndicale, l'année 2015 s'est principalement focalisée sur la pause normative et la nouvelle méthode d'élaboration des normes, la cartographie des cours d'eau, la Loi Biodiversité et le plan Ecophyto.

Notre action

La simplification des normes : une priorité

Depuis plusieurs années, JA dénonce l'abondance et la complexification des normes qui s'appliquent aux exploitations françaises. Les actions syndicales du 3 septembre 2015 ont débouché sur l'annonce par Manuel Valls de la pause normative de six mois dans un premier temps puis à compter de février 2016 de la mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'élaboration des normes, dans le but d'associer très en amont la profession agricole.

Ainsi, grâce au travail de JA et des autres OPA, les réflexions sur la nouvelle méthode d'élaboration des normes ont bien avancé. Un préfet coordinateur a été nommé par le premier ministre, et les premiers groupes de travail ont débuté fin mars afin d'identifier les sujets prioritaires que cette « nouvelle Commission » devra traiter.

Les produits phytosanitaires

Sur la problématique des phytosanitaires, la profession a de sérieux problèmes aujourd'hui pour être audible et crédible sur ce sujet. Jeunes Agriculteurs pense donc qu'il est nécessaire de montrer notre proactivité sur ces sujets afin d'acquérir plus de poids sur les négociations de mise en place et d'application. Ce n'est qu'en montrant que nous ne sommes pas dans le déni et que nous nous engageons sur le dossier que nous arriverons à éviter le pire.

C'est pourquoi, sur Ecophyto, JA a choisi de ne pas s'opposer frontalement au plan, notamment sur le sujet des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP). En effet, JA préfère l'expérimentation des CEPP qui associe des moyens à des objectifs de résultat, à d'autres solutions de réduction beaucoup plus drastiques et aveugles liées à une seule obligation de résultats phytosanitaires à horizon 2020.

En revanche, JA est en totale opposition avec la volonté de certains parlementaires d'interdire à horizon 2017 l'utilisation des néonicotinoïdes. C'est pourquoi, durant le second passage du projet de loi biodiversité, JA a mené une campagne de communication active au travers de nombreux communiqués de presse pour dénoncer cette interdiction arbitraire, allant à l'encontre des avis de l'ANSES et menaçant la pérennité de nombreuses exploitations agricoles françaises.

La Directive nitrates

Sur la directive nitrates, l'année 2015 a été riche en avancées. La visite de Karl Falkenberg, le directeur général de la DG environnement, à l'automne 2014 aura été décisive. Le contentieux « programme d'actions » qui oppose la France à la Commission européenne est en train de trouver une issue favorable. Pour rappel, suite à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne, la France devait revoir différents points du 5ème programme d'action, notamment : la durée du stockage au champ, les normes de production d'azote épandable des volailles, lapins et herbivores, l'épandage sur sols gelés, l'épandage sur les sols en forte pente et le délai de mise aux normes des capacités de stockage. La présence forte de JA sur ce dossier a permis : (1) de maintenir une durée de stockage au champ raisonnable (passage de 10 à 9 mois sous certaines conditions, notamment la présence d'une strate herbacée ou d'un lit de matériaux absorbants comme la paille sous le tas), (2) de limiter les conditions d'épandages sur sol en forte pente uniquement aux parcelles traversées par un cours d'eau (et là encore, les restrictions s'annulent si le cours d'eau est protégé par une bande enherbée ou un talus) et (3) d'obtenir une dérogation possible à la date butoir du 1^{er} octobre 2018 (prorogation d'un an) sous certaines conditions (montant de l'investissement, faible disponibilité des entreprises pouvant réaliser les travaux, etc.).

L'enjeu désormais concerne la mise aux normes des zones vulnérables actées en 2012 (mise aux normes qui devra être effective à compter du 1^{er} octobre 2016). Avec la crise actuelle que traverse l'élevage, JA est bien conscient de la difficulté pour les exploitants d'investir dans de nouvelles mises aux normes. JA plaide donc pour plus de souplesse au regard de cette date butoir.

Cartographie des cours d'eau

Depuis fin 2014, un travail a été lancé entre les organisations agricoles, l'ONEMA et le Ministère de l'Écologie. Deux documents ont d'ores et déjà abouti : un guide national pour l'élaboration d'un document de communication sur l'entretien de cours d'eau, à décliner localement par les services déconcentrés et la charte « contrôleur-contrôlé ». Par ailleurs, sous la pression de JA, le Ministère de l'Écologie a entamé un travail de cartographie de l'ensemble des cours d'eau sur tout le territoire français. Ce travail a pour but d'identifier formellement les parties du réseau hydrographiques qui doivent être considérées comme un cours d'eau. L'identification de ces cours d'eau est tenue de se faire en s'appuyant uniquement sur les trois critères jurisprudentiels : « constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ». Jeunes Agriculteurs est très vigilant quant au strict respect de ces trois critères. Deux enquêtes à destination du réseau ont d'ailleurs été lancées en octobre 2015 et janvier 2016 afin d'identifier tous les départements qui ne « jouent pas le jeu ».

Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité

Sur la loi biodiversité, JA a été moteur en proposant de nombreux amendements au projet de texte. En première lecture, JA est parvenu à faire inscrire la reconnaissance du principe de complémentarité entre l'environnement et l'agriculture ainsi que la définition des cours d'eau basée sur les trois critères jurisprudentiels.

Depuis janvier, le projet de loi est entré dans la phase de seconde lecture. JA reste donc très vigilant et continue de pousser ses amendements.

Focus sur les 5 enjeux majeurs de cette loi

- La taxation additionnelle de l'huile de palme (art. 27A)

JA souhaite qu'elle soit affectée au financement de la retraite complémentaire obligatoire agricole.

- La compensation environnementale (art. 33A)

JA demande que la compensation intervienne prioritairement pour la réhabilitation des friches industrielles et commerciales afin de ne pas impacter les terres agricoles.

Les obligations réelles environnementales (art. 33)

- JA ne veut pas d'une nouvelle servitude déguisée et souhaite que ces obligations soient réalisées dans le cadre d'un contrat bipartite.

- L'interdiction des néonicotinoïdes (art. 51 quaterdecies)

JA s'oppose à cette interdiction, l'absence actuelle de solutions de substitution risquant d'impacter négativement le bon exercice de l'activité de nombreux agriculteurs.

- L'ajustement du régime du défrichement (art. 68 sexies)

JA souhaite à la fois exonérer les JA qui s'installent du système d'autorisations de défrichement et également exonérer tous les agriculteurs inscrits sur le registre des actifs des conditions que peut poser le préfet pour obtenir l'autorisation (reboisement, travaux, taxe-indemnité).

Cop 21 : Jeunes Agriculteurs était au rendez-vous !

Parce que l'environnement est un enjeu majeur et que le secteur agricole est vecteur de solution pour lutter contre le changement climatique, Jeunes Agriculteurs a fait le choix de l'initiative 4 pour 1000. Au quotidien Jeunes Agriculteurs promeut déjà des pratiques vertueuses pour préserver l'eau, le sol et l'air. Cette initiative s'inscrit donc dans la continuité des travaux actuellement menés dans notre syndicat.

Les activités internes

Depuis 2014, le groupe environnement de JA a retrouvé une vraie dynamique avec des réunions trimestrielles regroupant à chaque fois entre vingt et trente participants. Fort de cette dynamique, une session environnement a été organisée en novembre 2015 dans la Somme. Cette session, qui a réuni une soixantaine de JA, a bien entendu abordé les dossiers d'actualité mais a également été l'occasion de se pencher sur des sujets plus prospectifs. De plus, à l'occasion de cette session, JA a organisé une table ronde sur le sujet de la communication et organisé dans la foulée une formation « média-training » afin que notre réseau soit mieux armé et puisse mieux passer ses messages lors des rencontres avec les journalistes.

Par ailleurs, à l'occasion du SIA 2016, JA a organisé un speed-dating autour du thème de l'environnement. Ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger avec des acteurs du territoire vers qui JA n'a pas toujours l'habitude de se tourner notamment le syndicat des énergies renouvelables, les Agences de l'Eau ou encore la Ligue de protection des oiseaux. Ce concept, lancé pour la première fois au SIA de 2015, a été fort apprécié tant par les JA qui y ont participé que par les personnes invitées. Enfin, depuis début 2015, une campagne de recensement de jeunes agriculteurs ayant mis en place des éco-innovations en faveur de la biodiversité a été lancée.



Une communication renforcée sur le sujet de la biodiversité

Pour rappel, JA a fait le choix en mars 2015 d'adhérer à la stratégie nationale de la biodiversité. Cette adhésion s'est accompagnée tout au long de l'année d'une stratégie véritablement offensive sur ce sujet. Un déjeuner de presse s'est tenu le 1^{er} juillet 2015 pour présenter au journaliste une série de portraits de jeunes agriculteurs engagés pour la préservation et la valorisation de la biodiversité sur leur exploitation. Suite à cette première série de portraits, JA a souhaité aller plus loin en élargissant son panel de bonnes pratiques aux innovations environnementales. Cette nouvelle série de portraits a été valorisée à l'occasion de la Cop 21 en novembre 2015.

Perspectives

Pour Jeunes Agriculteurs, il est important de s'engager dans une communication positive pour à la fois redorer l'image de l'agriculture auprès des citoyens et des décideurs politiques et acquérir plus de poids et de légitimité dans les négociations. Il s'agit là d'un chantier de longue haleine. JA doit donc poursuivre sur sa lancée et être innovant en matière de communication pour faire en sorte que sa voix porte.

Par ailleurs, le défi du développement durable ne se limite pas aux textes réglementaires, il est essentiel de réfléchir dès à présent aux solutions pour les problématiques de demain. JA entend donc bien poursuivre ses réflexions sur les sujets prospectifs et souhaite également se rapprocher du monde de la recherche pour identifier et travailler ensemble les prochains sujets sensibles.

STRUCTURER L'OFFRE AGRICOLE

POUR UN MEILLEUR RETOUR DE LA VALEUR AJOUTÉE SUR NOS EXPLOITATIONS



Contexte

La grande distribution est un acteur historique et majoritaire de la distribution des produits. Depuis des années, elle a permis à l'ensemble de la population l'accès à une diversité de produits, à des prix défiant toute concurrence. Cependant, ses relations avec les agriculteurs sont de plus en plus tendues ce qui provoque régulièrement la mobilisation du monde agricole. À l'image de la crise subie par la quasi-totalité des filières depuis l'été 2015, entraînant une multitude d'actions dans les territoires, afin d'alerter la société et les pouvoirs publics sur la situation.

Une situation en partie expliquée par le dernier rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges 2015. La forte baisse des prix à la production observée tout au long de l'année 2014 dans la plupart des filières agricoles (recul du prix des produits agricoles de 4,9% entre 2013 et 2014) s'est poursuivie et amplifiée au cours des premiers mois de l'année 2015 (-6,9% en avril 2015 par rapport à avril 2014). Ceci est essentiellement imputable à la stratégie « de guerre des prix » que se livrent les enseignes de la grande distribution. Des prix si bas qu'ils ne couvrent pas les coûts de production.

Des relations commerciales qui ne vont pas s'amé-

liorer au regard de la concentration à l'achat des enseignes de la grande distribution opérée fin 2014. Quatre acteurs se partagent désormais 92,5% des parts de marché. Une évolution qui permet à la grande distribution de sécuriser ses marges en augmentant la pression sur ses fournisseurs. Une situation que subit de plein fouet la production agricole.

C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les prix que connaissent quasiment tous les secteurs de production que nous travaillons à identifier et actionner les leviers pour sortir la profession agricole de la crise économique. Après une année 2015 où la mobilisation syndicale a permis d'obtenir des mesures d'urgence, notamment pour l'élevage, 2016 doit voir la concrétisation d'objectifs structurels pour les filières portés par JA depuis plusieurs mois voire plusieurs années, avec pour objectifs de replacer l'alimentation et la rémunération des productions au prix juste au cœur des débats. Les objectifs affichés par JA sont issus de groupes de travail et de sessions des dernières années et se concentrent sur quatre axes : regrouper et structurer l'offre en produits agricoles ; développer la contractualisation multiacteurs ; reprendre en mains nos outils et s'investir dans le projet coopératif ; développer la création de valeur ajoutée dans les filières et sur nos exploitations agricoles.

Une mobilisation du réseau JA sans précédent

Depuis l'été dernier, le réseau JA a organisé plus de 1500 actions syndicales sur l'ensemble du territoire français, une mobilisation nationale qui a réuni plus de 7000 agriculteurs et même à Bruxelles. L'ensemble du réseau s'est mobilisé pour alerter l'État et l'Europe de la crise traversée par l'agriculture. Mais au-delà d'alerter les différents acteurs, le réseau JA s'est également mobilisé pour renouer le dialogue avec eux. Des dizaines de tables rondes et réunions de travail ont été organisées à l'initiative des Jeunes Agriculteurs départementaux et régionaux afin de trouver des solutions propres à chacun. Nous avons vu émerger des démarches de contractualisation tripartites ou indexées sur les coûts de production, des lancements de marques locales ou des engagements envers les producteurs via des chartes. Autant d'initiatives qui montrent la force du réseau JA pour défendre l'agriculture sur l'ensemble des territoires.



Notre action

Regrouper et structurer l'offre en produits agricoles

- Regrouper l'offre commercialement

Pour peser dans la négociation du contrat face aux transformateurs, les producteurs doivent se regrouper. Ainsi, pour tous les produits dont la filière fait intervenir au moins un intermédiaire industriel (transformateur, distributeur), c'est par une massification de l'offre, face à l'aval, que les producteurs augmenteront leur pouvoir de négociation en termes de prix et de volume. C'est aussi par le regroupement de l'offre que de véritables stratégies de filière, sur les territoires, pourront voir le jour.

À condition bien sûr de mettre en place des structures indépendantes de l'aval, contrairement à certaines dérives que l'on peut aujourd'hui observer dans différentes filières où les OP sont financées et pilotées par les industriels (abatteurs ou transformateurs).

Seule l'organisation des producteurs avec transfert de propriété est efficace dans ce sens à condition que son premier rôle soit bien la collecte et la mise en marché. Chaque filière doit définir des critères de reconnaissance renforcés quant au nombre de membres et aux chiffres d'affaires minimaux. L'existence d'une politique de contractualisation doit également devenir un critère de reconnaissance de l'OP

- Gérer l'offre au niveau de la première mise en marché

Sur la base des informations partagées au niveau de l'interprofession, un travail de gestion de l'offre (répartition des volumes, maîtrise de la production) doit être effectué entre producteurs et premiers metteurs en marchés. Ce travail doit impliquer le syndicalisme et peut être effectué par produit soit au sein de l'interprofession réunissant agriculteurs et organisations de producteurs soit au sein d'associations d'organisations de producteurs uniques par produit.

Développer la contractualisation collective

Afin de rééquilibrer les négociations commerciales amont/aval et pour assurer une plus grande visibilité à l'ensemble des acteurs, des producteurs aux distributeurs, nous devons nous appuyer sur des outils favorisant la transparence dans la relation entre opérateurs économiques. C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs rappelle depuis longtemps les bénéfices de la contractualisation comme étant un outil qui permet de définir une relation commerciale durable entre un producteur et un acheteur en s'accordant sur un volume, un prix, une durée, ce qui est un réel avantage pour la visibilité économique des exploitations agricoles.

L'objectif de la contractualisation est d'ajuster l'offre à la demande en produisant pour un débouché et de garantir un prix stable et rémunérateur pour le producteur. Elle instaure un lien entre le prix et les coûts de production. Dans un contexte de forte volatilité, la contractualisation implique par principe d'accepter l'idée de ne pas pouvoir bénéficier de la totalité d'une hausse des cours en cas de marchés haussiers tout en bénéficiant d'une garantie de prix à la hauteur de ses coûts de production en cas de marchés baissiers.

Une contractualisation qui doit être collective et pas individuelle pour éviter l'intégration. La négociation du contrat avec chaque transformateur doit être réalisée par l'organisation de producteurs (OP) au nom de l'ensemble.

Le contrat tripartite

Le contrat tripartite n'existe pas d'un point de vue juridique : légalement, un contrat se signe entre deux entités, mais jamais plus. Néanmoins Jeunes Agriculteurs souhaite pousser au développement de partenariats économiques durable au sein des filières. Distributeurs, transformateurs et organisations de producteurs doivent se mettre autour de la table pour définir ce « contrat tripartite ».

D'autre part, la législation doit nous accompagner à aller dans ce sens. Il est impératif de mettre en place une contractualisation saine et efficace afin de développer et de pérenniser des contrats multipartites, engageants les différents acteurs des filières.

Reprendre en mains nos outils et s'investir dans le projet coopératif

Comme nous le disions dans notre rapport d'orientation 2013, nos attentes envers la coopération sont multiples, notamment en matière d'accompagnement au RGA (faire des coopératives une brique du mur bancaire), de rénovation de la gouvernance, de formation, mais aussi et surtout de proximité entre adhérents et administrateurs.

Mais créer de la valeur ajoutée et en assurer un retour vers les exploitations agricoles doit être au cœur de la stratégie des coopératives. Assurer une transparence et un retour de la VA à travers un prix rémunérateur aux adhérents tout en maintenant et en développant les filières à long terme au sein des territoires doit être le projet principal des coopératives. C'est pourquoi nos coopératives doivent être au centre des négociations commerciales et se doter d'outils pour s'en assurer.

L'objectif de Jeunes Agriculteurs est de renouveler un pacte d'adhésion au collectif et de se réengager dans le projet coopératif. Les coopératives sont les outils des agriculteurs et pourtant le lien entre adhérents et gouvernants semble se distendre, en particulier avec les jeunes. JA croit en la mutualisation et la coopération. Il faut réinvestir ces outils, rénover leur gouvernance et les rendre attractifs auprès des futurs installés. D'autant plus que les coopératives agricoles sont des acteurs incontournables des filières sur lesquels nous devons davantage nous appuyer pour rééquilibrer les relations commerciales.



Développer la création de valeur ajoutée dans les filières et sur nos exploitations agricoles.

La course à la compétitivité a des limites. Jamais la France ou l'Europe ne seront compétitives sur des matières premières substituables avec des concurrents brésiliens, américains, chinois sauf à détruire le système social français. Les agriculteurs français ont la capacité de valoriser davantage, et en masse, leur production via une segmentation renouvelée, notamment avec la mise en place de démarches sur le « manger français », avec la RHF et les distributeurs, mais aussi en se réappropriant la question de la commercialisation avec les outils coopératifs. L'export ne doit pas être ignoré non plus, à condition qu'il se concentre sur des marchés et des volumes créateurs de valeur et sécurisés.

Une réflexion collective sur la mise en place d'un projet fédérateur de circuit de distribution géré par les agriculteurs (AGRIDISTRIB)

Pour parvenir à remettre la main sur la maîtrise des prix et pour que la production capte davantage de valeur ajoutée, les agriculteurs s'engagent de plus en plus dans des circuits de distribution parallèles. Ces circuits alternatifs sont accueillis favorablement par les consommateurs, de plus en plus avides de terroirs et de relations directes avec les producteurs, suite notamment aux récurrents scandales sanitaires. Aussi, JA a fait le choix depuis 2012 de réfléchir également à un projet de distribution des produits agricoles, alternatifs à la grande distribution.

En plus de fédérer l'existant et afin de favoriser l'émergence d'une offre performante de proximité, les réflexions menées ont vocation à mettre en synergie l'ensemble des acteurs du terrain (chambres d'agriculture, coopératives, outils de transformations, etc.) autour d'un projet collectif de distribution des produits agricoles. L'ensemble des opportunités doit être saisi : vente directe sur l'exploitation, marchés et magasins de producteurs, plate-forme d'approvisionnement.

C'est dans ce cadre que JA a monté un projet soutenu et financé par le Ministère de l'Agriculture. Ce projet de seize mois réuni et fédère depuis fin 2014 les organisations professionnelles agricoles que sont Coop de France, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et In Vivo. L'objectif est d'étudier la faisabilité d'un projet pilote dans une région.

Cette étude nous a amenés à travailler dans le bassin lyonnais avec les acteurs locaux sur la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective. Un projet qui doit concrétiser et essaimer ce genre de réflexion dans tous les territoires. Une belle réussite à l'image du colloque de restitution des résultats qui s'est tenu en mars dernier et qui a réuni l'ensemble des acteurs et près d'une centaine de participants.





Les opérations « Viande de nulle part » et « Lait de nulle part » pour encourager la mise en place de l'étiquetage d'origine sur les produits, et promouvoir le « Manger français »

Selon Jeunes Agriculteurs, le « Manger français » sera également rendu possible via la transparence sur l'origine des produits alimentaires par un étiquetage obligatoire complet. Les opérations « Viande de nulle part » et « Lait de nulle part » lancées en 2015, visent à promouvoir l'étiquetage de l'origine des produits. Elles ont permis de mettre la pression sur les industriels qui ne jouent pas le jeu de la traçabilité et d'améliorer l'étiquetage et la traçabilité des produits. Dans le même temps, depuis le 1^{er} avril 2015, l'étiquetage de la traçabilité des viandes fraîches, réfrigérées et congelées des porcs, ovins, caprins et des volailles a été renforcé par l'UE.

Et depuis peu, La France a obtenu de la Commission européenne un accord de principe pour expérimenter l'obligation de l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés, suite à la pression mise notamment par ces actions et par la pétition FNSEA, JA, Coop de France et UFC-Que-Choisir pour demander la mise en place d'une indication obligatoire de la provenance des produits transformés, qui a reçu près de 30 000 signatures. Nous souhaitons désormais que l'expérimentation soit mise en place au plus vite par les pouvoirs publics français, afin de transformer l'essai et d'en démontrer les bénéfices. Aujourd'hui, 54% des produits ne mentionnent pas l'origine de la viande qu'ils contiennent, selon l'étude récente de l'UFC-Que Choisir. Notre combat légitime et notre mobilisation finissent par payer.

Perspectives

Le travail entamé depuis quelques années avec la grande distribution semble enfin porter ses premiers fruits. Même si les résultats ne sont pas encore convaincants, les différentes enseignes sont davantage sensibles aux questions d'origine et de répartition de la valeur ajoutée. Il faut perdurer en ce sens, tout en continuant à travailler sur l'ensemble des maillons des filières.

Et pour assurer une meilleure traçabilité des produits agricoles et pour promouvoir le « Made in France » les opérations « Viande de nulle part » et « Lait de nulle part » ont vocation à se poursuivre. Par ailleurs, la déclinaison des logos « produits de France » sur de nombreuses filières se poursuit : de « Viande de France » à « Fleurs de France » et « Fruits et légumes de France ».

Sur la structuration de nos filières, d'ici juin 2016 Jeunes Agriculteurs va proposer une formation pour accompagner les responsables professionnels de notre réseau à être force de propositions. Il s'agit ici de mieux maîtriser les tenants et aboutissants sur les sujets majeurs que sont notamment le fonctionnement des multiples acteurs, les relations et négociations commerciales ou encore la structuration de nos filières. Un cadre national sera proposé, décliné au niveau régional en s'adaptant aux différents territoires.

D'autre part, ce travail se poursuit également collectivement aux côtés de l'ensemble des OPA. C'est un moyen efficace de lutter pour une meilleure rémunération des agriculteurs.

Enfin, le projet « AgriDistrib » permettra de retrouver une relation privilégiée entre producteurs et consommateurs. Les réflexions pour définir une région « pilote » et un projet viable ont débuté en décembre 2014 et se sont achevées en mars 2016. Nos conclusions nous ont amenés à présenter un projet de plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective dans le bassin lyonnais. Il faut continuer à travailler collectivement avec les acteurs locaux pour que le projet prenne forme à l'avenir. À plus long terme, ce projet a pour objectif de fédérer l'ensemble des initiatives et d'inciter les acteurs du monde agricole dans tous les territoires à travailler ensemble sur la distribution des produits agricoles.

Europe et international



Assemblée générale du Ceja – 7 septembre 2016 à l'exposition universelle – Milan

Contexte

Depuis juin 2015, l'échelon européen est au centre des préoccupations. Face à la crise que traverse un grand nombre de secteurs agricoles, l'Union Européenne est tantôt montrée comme impuissante et responsable de tous les maux des agriculteurs, tantôt considérée comme l'échelon sur lequel fonder tous nos espoirs pour résoudre une crise, tantôt décrite comme une instance autonome et toute-puissante n'étant pas à l'écoute des citoyens. Toute la complexité réside aujourd'hui dans la capacité des États membres à trouver des majorités ou des consensus. Malgré la difficulté, JA veut encore y croire et continue à développer ses capacités de lobbying au Ceja, auprès des ONG et des think tanks européens, des députés européens et de la Commission. L'échelon national, dans l'application des règlements européens n'est bien sûr pas à négliger, notamment sur la PAC, et c'est tout le sens de l'implication de JA dans les groupes de travail du ministère depuis 2014. Mais c'est en agissant à la source que nous parviendrons à changer le cours de choses et c'est tout le sens de notre travail sur la PAC 2020 ou encore sur les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Notre action

Campagne PAC 2015 et 2016 : Notre action auprès du ministère

Face au retard important pris par l'administration en 2015 dans l'élaboration des modalités de déclinaison nationale de la PAC, l'État a mis en place dès le mois de juillet un apport de trésorerie remboursable (ATR) pour tous les agriculteurs ayant rempli un dossier PAC. Ce premier ATR visait à pallier à l'impossibilité de réaliser les avances PAC habituelles du mois d'octobre, sur la base d'un pourcentage de l'historique des DPU ou d'un forfait pour les agriculteurs avec un nouveau numéro de pacage en 2015. Deux autres ATR ont finalement été mis en place, l'un en décembre 2015 pour pallier au non-paiement des aides, l'autre en avril 2016 pour pallier au non-paiement des aides du deuxième pilier. Face à la problématique des jeunes installés avec un nouveau numéro de pacage en 2015 ne touchant qu'un ATR forfaitaire faible (une centaine d'euros maximum par hectare), JA a fait pression sur le ministère pour considérer ce public spécifiquement et a obtenu dans un premier temps une majoration de l'ATR sur les 52 premiers hectares de 106 € puis de 200 € en avril, ramenant ainsi le forfait d'ATR sur les 52 premiers hectares à presque 300 euros (une centaine sur les suivants).

JA a également concentré son action pour alléger la pression administrative et de contrôle sur les agriculteurs. D'abord en veillant à ce que les visites rapides sur les exploitations pour vérifier la validité des prorata déclarés dans le cadre des surfaces peu productives soient organisées sur des bases solides après une phase de test dans plusieurs départements. Aujourd'hui plus de 3000 visites rapides ont été réalisées, et la plupart se sont déroulées sans problèmes.

Grâce à l'action de JA, la vérification, par les agriculteurs, de la bonne identification de leur SNA (Surfaces Non Agricoles) sur leur ortho photographie a été allégée en introduisant un filtre excluant de la vérification les SNA de moins de 50 ares.

JA engage un travail de lobbying et de consultation sur la PAC 2020

JA s'est fortement impliqué dans la réforme de la PAC 2013 : dès 2010 un projet était présenté et a constitué la base des travaux pendant 3 ans jusqu'à la longue période de négociation autour de la déclinaison nationale en 2014 et 2015. Malgré un certain nombre de succès, notamment avec la mise en place du *top up* jeune, obtenu par le Ceja ou encore une meilleure prise en compte des actifs agricoles avec la majoration des premiers hectares, ainsi qu'une enveloppe « couplage » conséquente, cette période de négociation, semée d'embûches (désaccords entre OPA, désaccord avec Bruxelles, avec le ministère, difficultés de mise en œuvre du verdissement, saupoudrage, etc.), semble montrer que la forme actuelle de la PAC a atteint ses limites. La nouvelle Commission et son commissaire agricole (dont la seule ambition pour l'instant concerne la simplification de la PAC) ne montrent pas de signes encourageants pour s'engager dans une réforme profonde de la stratégie agricole européenne. Alors que les secteurs agricoles sont en crise les uns après les autres face à une volatilité accrue des marchés, le dogme du paiement découplé, ou de « l'OMC compatibilité à tout prix » ne semble pas être remis en cause.

Fort de ces constats, JA a décidé début 2015 d'entamer

le travail pour la construction d'un projet PAC 2020. La première phase de réflexion est en cours et ne s'interdit aucun sujet, elle vise à rencontrer un maximum d'interlocuteurs travaillant sur l'avenir de la PAC et à expertiser les politiques agricoles étrangères. Par conséquent, JA s'emploie depuis plusieurs mois à rencontrer à Paris et à Bruxelles, des chercheurs, des économistes, des députés européens, des think tanks de tous les horizons. Il s'agit avant tout pour JA de redonner à l'Europe une stratégie agricole, partagée par l'ensemble des États membres. Une stratégie commune, basée sur une PAC qui agit davantage sur les marchés grâce à des dispositifs plus flexibles en matière de soutien et de budget (à l'image d'aides contracycliques à l'américaine par exemple). Ce travail, réalisé dans le cadre de groupes de travail ou de rendez-vous ponctuels a pour objectif d'aboutir à la construction d'un projet PAC partagé avec les autres OPA et avec d'autres acteurs d'influence aux niveaux français et européen. La réflexion montera en puissance en 2016 pour aboutir à une première étape : la session PAC 2016 qui se tiendra à l'automne. Cette session devrait être l'occasion de proposer une première ébauche de ce projet, ou en tout cas les principaux axes de travail.

La simplification de la PAC (*top up* jeune, verdissement)

La priorité principale du commissaire Hogan dès sa prise de poste a consisté à lancer un travail de simplification de la PAC. Les deux premières phases sont terminées : elles ont notamment assoupli les règles sur la distribution des aides couplées (transferts entre enveloppes d'une année sur l'autre, modulation de la valeur en fonction de différents critères), ainsi que sur l'attribution du *top up* jeune ; sur ce dernier point, les États membres auront toute latitude pour définir ce qu'ils considèrent comme un jeune exerçant le contrôle d'une exploitation. Techniquement, cela permet malheureusement aux États membres qui le souhaitent de ne pas donner de *top up* aux jeunes installés en société avec des agriculteurs « non jeunes ». Un certain nombre de contrôles ont aussi été simplifiés. La troisième phase sur le verdissement est en cours. Sur ce point, JA estime qu'il ne faut pas rouvrir le débat et à ce titre ne compte pas proposer de nouvelles mesures ou de simplification au risque de voir les ONG faire pression pour rendre encore plus stricte le verdissement.

Le programme du Ceja pour 2016, notre implication

JA continue de s'impliquer fortement au sein du Ceja. La nouvelle équipe a été élue à Milan en septembre 2015 et a construit un programme de travail pour lequel JA a été force de proposition. La quasi-totalité des propositions de JA a d'ailleurs été reprise avec des priorités clairement identifiées sur la PAC 2020, la gestion des risques et l'actif agricole.

Suivi du comité de suivi stratégique de la politique commerciale française et européenne (TTIP, OMC, etc.)

JA est invité depuis un an et demi au comité de suivi stratégique de la politique commerciale de la France. Ce comité, présidé par le secrétaire d'État au commerce extérieur, Mathias Fekl, permet régulièrement de faire un point sur les négociations bilatérales et à l'OMC. JA y fait entendre les inquiétudes des agriculteurs quant au risque encouru pour certaines filières dans le cas de la signature d'un accord avec les États-Unis ou dans le cadre d'autres négociations commerciales.

Lancement de la plateforme Agriculture Familiale

Le travail sur l'agriculture familiale se poursuit : une plateforme de réflexion nationale a été mise en place en commun avec Afdi, le Cirad et l'Inra ainsi qu'avec d'autres chercheurs issus de différents instituts ou écoles d'ingénieurs. Il s'agit pour JA d'en faire un lieu de réflexion sur l'évolution des modèles agricoles. En resserrant les liens entre la recherche, le syndicalisme et les organisations de coopérations internationales, il s'agira de faire naître des sujets de recherches et d'aboutir sur le long terme à la réalisation de publications communes.

Le réseau international de jeunes agriculteurs peine à se mettre en place malgré une relance en septembre à l'occasion de la 5^{ème} conférence internationale du FRM à Bilbao. Cependant, plusieurs interlocuteurs semblent intéressés et motivés, JA s'emploie à trouver la bonne méthode pour continuer à pousser cette idée.

Crise agricole : À l'échelon européen, JA force de proposition

Depuis septembre 2015, JA est force de proposition à l'échelon européen pour faire bouger la Commission. D'abord au sein du Ceja où un travail de fond a été mené pour que chacun puisse prendre conscience de la crise et de la nécessité de demander aux instances européennes de réagir : ce travail a abouti d'une part à la publication d'un communiqué en amont du conseil du 14 mars 2016 pour faire pression sur la commission et d'autre part à l'organisation d'un groupe de travail extraordinaire sur la crise le 19 avril 2016 à Bruxelles. Ce groupe a été notamment l'occasion de débattre de la mise en place de dispositifs européens d'incitation à la réduction de la production dans le lait et le porc, dispositifs que JA souhaite voir créés. L'action de JA s'est également concentrée sur les députés européens pour que ceux-ci engagent un bras de fer avec la Commission, de même nos interpellations vis-à-vis du commissaire, souvent musclée, ont été entendues, ce dernier ayant reconnu enfin une crise grave au début de l'année 2016 et annoncé le 14 mars la mise en place de dispositifs issus des propositions des états membres, certains sous l'impulsion de la France, en particulier la mise en place de la mesure spécifique de l'article 222 de l'OCM unique permettant aux associations professionnelles et interprofessionnelles du secteur laitier de se mettre d'accord «de manière volontaire et temporaire» sur des seuils de production. Il s'agit d'une dérogation au droit de la concurrence possible en cas de crise grave. Une demande de JA enfin entendue !

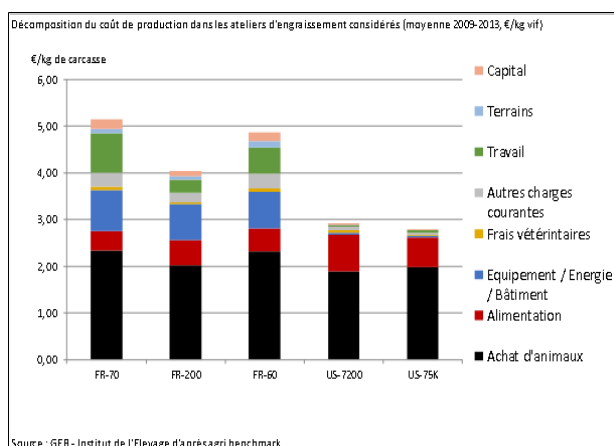
Les autres mesures annoncées, que demandait JA :

- augmentation du seuil de minimis à 15.000 euros / agriculteur / an ; sans plafond national et procédure plus rapide.
- Plafonds d'intervention poudre et beurre multipliés par 2 : 218.000 tonnes et 100.000 tonnes
- Nouveau régime de stockage privé pour le porc
- Établissement d'un observatoire pour les viandes y compris bœuf et viande porcine
- Commerce international : promotion produits UE, mais aussi traitement différencié pour les produits sensibles

La position de JA sur le TTIP

JA observe avec inquiétude les négociations commerciales en cours avec les États-Unis. De même que l'accord qui vient d'être signé entre le Canada et l'UE, un accord transatlantique avec les USA ne semble pas offrir de perspectives positives pour les agriculteurs de bon nombre de secteurs. En aucun cas JA ne souhaite brader un secteur au profit d'un autre. Les écarts de compétitivité sont tels dans de nombreuses filières (voir illustrations) qu'il n'est pas envisageable pour JA, alors même que la PAC n'offre pas aujourd'hui d'outils permettant de gérer la volatilité des marchés (contrairement à la politique agricole américaine sur le lait et les céréales), de progresser vers un accord. Un accord avec les USA, même si celui permettrait la reconnaissance de certaines IGP européennes serait une catastrophe pour des secteurs tels que la viande bovine ou même les céréales. Dans le cadre des travaux du Ceja, JA a su être force de proposition et ainsi conduire l'organisation européenne à construire une position équilibrée ne repoussant pas par principe l'idée d'accords commerciaux internationaux, mais en y imposant un certain nombre de conditions pour préserver le modèle agricole familial européen.

TTIP : écarts de compétitivité UE - USA - quelques exemples:



Des écarts de coûts de production importants entre les exploitations françaises et américaines de viande bovine

en eurocents / kg de poids vif	UE	Etats-Unis
Coûts totaux	101,1	76,7
Poulette 1 jour	15,2	9,2
Aliment	67	54,9
Autres charges variables	7,9	5,5
Main d'œuvre	3,4	2,7
Bâtiment	6,4	3,5
Général	1	0,9
Gestion des effluents	0,2	0

source : ITAVI d'après LEI Wageningen

Le coût de production de poulet de chair est plus élevé de 38 % en moyenne en UE par rapport aux USA

Le manifeste du Ceja

Les travaux du CEJA pendant le mandat 2013-2015 ont abouti à la publication, le 8 septembre 2015 à l'Exposition universelle à Milan, du Manifeste des jeunes agriculteurs. Ce manifeste plaide notamment pour : un accès facilité au foncier et aux crédits via des politiques publiques adaptées, la mise en place de règles pour stopper les pratiques déloyales dans la chaîne alimentaire, la mise en place de mesures pour faire face à la volatilité des revenus ou encore la protection des standards européens dans le cadre des négociations commerciales avec les États-Unis.



Rencontre avec Phil Hogan – Séminaire Ceja – Luxembourg 3 juillet 2016

Les perspectives

2016 s'annonce comme une année où il faudra dresser les premiers grands axes de travail sur la PAC 2020. La crise actuelle doit inviter chacun à réfléchir rapidement à des outils durables pour gérer la volatilité des prix. Ce n'est qu'en traitant ce sujet à bras le corps que la question des négociations commerciales ne pourra être abordée sereinement. Sur ce point le manque de stratégie agricole européenne et le déséquilibre de compétitivité et de protection entre l'agriculture européenne et américaine ou d'autres grands ensembles régionaux nous incitent à la plus grande prudence. Notre priorité reste la préservation et le développement d'une agriculture de type familial ancrée sur son territoire, partout dans le monde. C'est sur ce dénominateur commun que JA poursuivra activement son travail de construction d'un réseau international de jeunes agriculteurs. La question de l'actif agricole est également un débat qui prend de plus en plus d'importance au niveau européen : attribuer les aides PAC aux agriculteurs « vraiment agriculteurs » fait partie du calendrier de travail du Ceja, et JA, fort de son expérience en la matière saura être force de proposition tout en continuant à travailler activement au niveau national sur la mise en place concrète du registre. La session PAC sera, à n'en pas douter, le rendez-vous à ne pas manquer en 2016 sur tous ces sujets.

Productions animales



Contexte

L'année 2015 a été marquée par de fortes difficultés en élevage, notamment en productions de viande bovine, porcine et laitière. Cela est principalement dû à une chute des cours résultant de plusieurs facteurs : embargo russe, marché laitier mondial saturé, etc.

Un déséquilibre laitier entre l'offre et la demande

En 2015, la collecte laitière a été très dynamique en Europe et a atteint 151,8 millions de tonnes soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2014 qui était une année de forte production. La croissance de la production française a, quant à elle, été plus timide que celle de ses voisins à + 0,2 % par rapport à 2014, portant la production française à 25,4 millions de tonnes (la croissance de la collecte allemande est du même ordre, à + 0,3 % par rapport à 2014). Face à la France, des pays européens ont profité de la fin des quotas laitiers au 31 mars 2015 pour dynamiser leur production :

- La collecte des Pays-Bas a augmenté de 7 % par rapport à 2014 portant la production nationale à 13,33 millions de tonnes.

- La collecte du Danemark a augmenté de 3 % par rapport à 2014 pour atteindre 5,27 millions de tonnes.

- L'Irlande a eu une collecte très dynamique au cours de l'année 2015, la collecte automnale s'envolant même de + 33 % par rapport à la même période 2014. 88 % de la collecte irlandaise est d'ailleurs exportée. Face à cette offre dynamique en Europe, la demande mondiale n'a pas suivi le même trend, notamment du fait d'un marché chinois moins demandeur. Cela est dû à une croissance plus faible qu'en 2014 et à des stocks effectués en 2014. Sur l'année 2015, le bilan entre l'offre et la demande a surtout penché du côté de l'offre conduisant les prix sur des niveaux historiquement bas. La régulation de l'offre passera en particulier par une stabilisation des volumes produits en Europe.



Les filières « viande » en difficulté : l'organisation des filières et la répartition de la marge pointées mises en lumière

L'année 2015 a été marquée par des difficultés dans les filières bovine et porcine dès le début de l'année. Le 11 mars, Jeunes Agriculteurs signalait déjà, aux côtés de la FNSEA et de la FNP, un courrier pour demander au Ministre de l'Agriculture d'organiser une réunion de crise dans la filière porcine. Suite à cette table-ronde, des rencontres ont eu lieu en filière viande bovine, laitière et d'autres en filière porcine à la demande commune de Jeunes Agriculteurs, de la FNSEA et de ses associations spécialisées. Ces rencontres ont abouti à un plan de soutien à l'élevage et à un ensemble de mesures pour les éleveurs.

Ces tables rondes ont mis en avant les problèmes de transparence et de confiance qu'il peut y avoir dans les filières porcine et bovine notamment. L'une des recommandations du Ministre étant de régler certains problèmes en inter-professions, poussant d'ailleurs les interprofessions à se saisir de certains sujets : contractualisation, segmentation des marchés, mise en place d'un indicateur pour le steak haché, etc.

Retour sur l'année 2015 en filière porcine

L'embargo russe pour la viande de porc a été décrété en février 2014 soit plusieurs mois avant l'embargo sur les autres produits agricoles. Les éleveurs de porc font donc face à cette situation depuis plus de deux ans. Jeunes Agriculteurs, la FNSEA et la FNP ont écrit au Ministre de l'Agriculture le 11 mars 2015 pour demander une table-ronde sur la filière porcine. Plusieurs rencontres se sont suivies et au cours de l'été, le groupe Bigard, suivi ensuite par d'autres acheteurs (Cooperl Arc Atlantique, Bernard, Abera notamment), a décidé de ne plus participer au Marché au Porc Breton pour l'achat de ses porcs. L'automne a donc été dédié à la définition d'un nouveau mode de fonctionnement pour le MPB. Le groupe Bigard ne passe plus aujourd'hui par le MPB pour ses approvisionnements.



Le 22 janvier 2016, la Fédération française des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes (FICT) a annoncé son retrait d'Inaporc, interprofession porcine. Les cartes vont donc être rebattues au sujet du fonctionnement d'Inaporc, le budget devrait, lui aussi être revu à la baisse du fait de l'absence de financement de la part de la Fict à partir de 2016.

Un contexte sanitaire mouvementé en 2015

L'année 2015 s'annonçait plutôt sous un beau jour avec l'obtention par la France du statut sanitaire «risque négligeable» vis-à-vis de l'ESB au niveau de l'Organisation mondiale de la santé animale. Cette levée nous a permis d'ouvrir de nouveaux marchés, notamment en Asie. L'apparition d'un cas d'ESB dans le département des Ardennes a suspendu ce statut, rétablissant le statut «risque maîtrisé à l'égard de l'ESB» à la France à partir du 25 mars 2016.

En septembre 2015, un cas de FCO a été déclaré dans une exploitation de l'Allier. Les inspections par la suite ont révélé une multitude de cas faisant passer une grande partie de la France en zone réglementée par rapport à cette maladie. Cette épizootie a entraîné des retards et problèmes dans nos exportations d'animaux vifs en Europe et dans les pays tiers.

En novembre 2015, c'est un cas d'influenza aviaire en Dordogne lors d'une action de surveillance nationale annuelle qui a relancé le dépistage approfondi de cette maladie sur le territoire. Des dispositifs de vide sanitaire et des indemnisations ont été mis en place mais la situation reste préoccupante pour les éleveurs et l'aval des filières.



Notre action

Dans ce contexte de crise, Jeunes Agriculteurs a défendu les jeunes tout au long de l'année, aux différentes réunions qui étaient organisées. Nous avons demandé aux interprofessions de se ressaisir de plusieurs questions, notamment économiques. Nous avons demandé l'encadrement des promotions de la viande de porc. La publication de l'arrêté ministériel de 10 juin marque pour Jeunes Agriculteurs une victoire syndicale.

La traçabilité

2015 a également été pour nous une année pour porter notre volonté d'un meilleur étiquetage des produits alimentaires. Même si les nouvelles règles obligatoires d'étiquetage des viandes porcine, ovine, caprine et de la viande de volaille fraîches sont entrées en application le 1^{er} avril 2015, nous estimons que l'étiquetage n'est toujours pas suffisant. Les actions « Viande de nulle part » et « Lait de nulle part » lancées respectivement au Salon de l'Agriculture 2015 et au Space 2015 ont permis de faire entendre notre voix. L'annonce du Ministre d'un décret sur l'étiquetage des viandes et du lait courant 2016 marque pour nous une nouvelle victoire syndicale même si ce texte ne consiste qu'en une expérimentation pour l'instant.

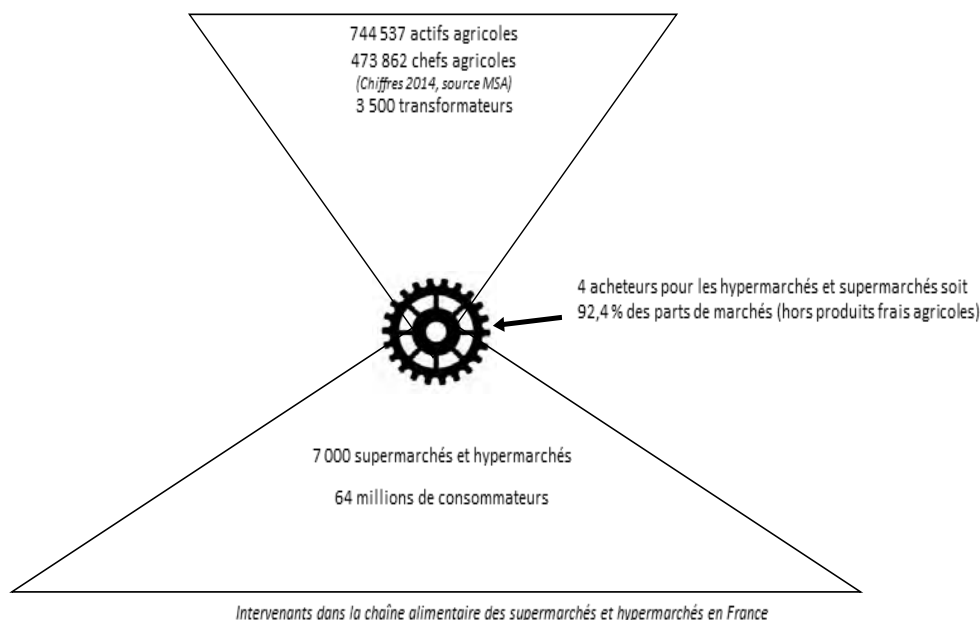


L'organisation des producteurs

Plus que jamais, cette année de crise pour l'élevage a permis de pousser notre message d'une plus grande organisation des agriculteurs. Les OP en lait de vache mises en place à partir de 2011 ne regroupent encore pas assez de producteurs. Nous estimons qu'environ un tiers des livreurs à des privés sont adhérents à une OP. D'autre part, un grand nombre d'OP existent sur le territoire. Il est important d'aller vers un plus grand regroupement :

- dans le porc dans l'Ouest même si des premiers rapprochements sont en cours,
- dans le lait de vache avec une volonté d'engager les OP dans un regroupement en associations d'OP,
- dans la viande bovine où plus de 110 OP sont aujourd'hui reconnues par le Ministère de l'Agriculture.

Jeunes Agriculteurs a porté la voix des éleveurs caprins dans les groupes de travail relatifs aux OP au cours de l'année 2015. La publication du décret relatif aux OP dans ce secteur le 11 février 2016 représente pour nous une victoire et signifie le début d'une deuxième phase, celle de la construction des OP.



La contractualisation

L'organisation des producteurs doit être complétée d'une contractualisation solide, gage de transparence et de meilleure répartition de la valeur dans les filières. La session « viande bovine » de 2015 a permis de mettre en lumière plusieurs sujets :

- un gros déséquilibre de rapport de force dans la filière « viande bovine » qui existe également dans les autres filières. Les risques dus aux marchés sont portés en intégralité par les éleveurs. La contractualisation permettrait de transférer et/ou partager les risques dans la filière,
- la nécessité d'approfondir le travail sur les coûts de production,
- l'intégration de la rémunération de l'éleveur dans les contrats,
- l'importance de développer la contractualisation dans les systèmes « naisseur » en particulier.

Après de nombreuses années sans activités, 2015 a vu renaître un groupe avicole et un groupe porcin. Ces groupes ont permis de mettre en relation des jeunes agriculteurs de notre réseau et de réfléchir à différents sujets : enjeux sociétaux, environnement, reconquête du marché français, notamment celui de la RHD, etc.

Perspectives :

L'organisation des producteurs doit être effective et plus efficace. Il est important, au cours de l'année 2016 :

- d'améliorer le taux d'adhésion aux OP, notamment en lait de vache,
- de mettre en place les OP en lait de chèvre. La session caprine 2015 nous a permis de définir les orientations pour atteindre cet objectif. Le syndicalisme doit être moteur dans la construction des OP. IL est donc du rôle de Jeunes Agriculteurs de lancer la dynamique dans les régions. Ces OP doivent être transversales et doivent être mises en place avant la proposition de contrats de la part des industries laitières qui interviendra probablement à la fin de l'année 2016.

Le travail doit avancer sur la contractualisation, notamment en lait de vache où les contrats vont être renégociés au cours de l'année 2016 et en lait de chèvre où ils vont être proposés aux agriculteurs. Jeunes Agriculteurs s'est toujours positionné pour la non-cessibilité des contrats entre agriculteurs. Nous travaillerons cette année à la faire inscrire dans la loi Sapin II, la FNPL et la Fnec étant à nos côtés pour porter ce message.

L'étiquetage de l'origine des produits doit être amélioré. Jeunes Agriculteurs devra continuer d'être l'œil du consommateur dans les rayons pour contrôler les mauvaises pratiques et mettre la pression sur les entreprises pour appliquer le décret sur l'étiquetage des viandes et du lait.

Une meilleure segmentation des produits doit être effectuée pour créer davantage de valeur, notamment en filière viande bovine. Cela rendrait le marché de la viande moins sensible aux afflux de viande en provenance du troupeau laitier, afflux causés par les fluctuations des marchés laitiers. D'autre part, il convient de segmenter le marché du steak haché et de mettre en place un indicateur qui permettrait d'apporter de la transparence.

La transparence sera également permise par un bon fonctionnement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges. Dans le cas de la filière viande bovine, il est nécessaire que Coop de France et la FFCB transmettent leurs données à l'Observatoire afin de débiter la chaîne viande bovine avec le prix « sortie ferme » et non pas avec les cotations entrée abattoir. Cela permettra d'apporter de la transparence sur la marge de cet échelon intermédiaire.

Parce que l'installation est le domaine de prédilection de Jeunes Agriculteurs, il sera important de travailler sur l'installation et la transmission dans les filières d'élevage au cours de l'année 2016. Un travail sera notamment mené sur la rédaction d'un guide en filière caprine sur la transmission-installation qui pourrait être élargi aux autres filières d'élevage par exemple.

Productions végétales



Contexte

Grandes cultures : une production en hausse et des prix en baisse

La France est le 1er producteur et exportateur européen de céréales. Les cultures céréalières représentent 37% de la SAU, soit 9.2 millions d'hectares. Le solde commercial net de la filière est de 10 milliards d'euros. Le bilan de la campagne 2015 est très hétérogène. La sécheresse et les fortes chaleurs du mois de juin ont beaucoup impacté les cultures de printemps dans certaines régions, notamment là où l'irrigation n'est pas envisageable. Les cultures d'hiver s'en sortent mieux avec un nouveau record de production en blé tendre. La dégradation de la qualité technologique des blés est en revanche toujours d'actualité. Elle est corrélée à une baisse des cours mondiaux. Les prix payés sont en baisse et inférieurs aux coûts de production, et ce depuis 3 campagnes. Les revenus des céréaliers sont en dessous de ceux de l'année 2009, soit au plus bas niveau depuis 15 ans. La baisse des aides PAC rajoute des difficultés aux exploitations céréalières.

Viticulture : le vignoble français en tête des pays producteurs de vin

La viticulture française occupe une place prépondérante à l'échelle mondiale et se partage, La France est en 2015 le second pays producteur après l'Italie. 75% de la production française dispose d'un label d'origine (AOC ou IGP). La récolte de vin 2015 est en progrès de 1% par rapport à l'année 2014 et de 4% par rapport à la moyenne quinquennale. Elle s'élèverait à 47.7 millions d'hectolitres. Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 12 milliards d'euros. Mais la France est confrontée à une concurrence féroce de la part de ses voisins européens. Et la filière est fréquemment attaquée sur sa consommation de produits phytosanitaires.

Fruits et légumes : une filière en difficulté, et des prix toujours fébriles.

La saison 2015 s'est avérée légèrement meilleure que les précédentes. Les prix de la plupart des productions ont retrouvé un niveau raisonnable, suffisant pour compenser les rendements parfois inférieurs aux précédentes campagnes, et ce malgré l'embargo russe toujours en vigueur. Cependant, la filière sort d'une plusieurs années de grave crise. De nombreux producteurs se trouvent encore dans une situation délicate, et la saison 2015, si elle est plutôt bonne, ne permet pas de rattraper les pertes des années précédentes. La filière est toujours déficitaire en 2015.



Notre action

Régulation et structuration

Les autorisations de plantation de vigne :

L'automne cette année a été marquée par la fin du système de droit de plantation et par la mise en place dès le début de l'année 2016 du nouveau système d'autorisations de plantation. Les hectares de droits de plantation primés délivrés aux jeunes lors de leur installation n'existent plus. Les droits sont maintenant gratuits, et l'aide à la restructuration du vignoble ne peut être obtenue qu'après arrachage. Les jeunes n'ont donc plus la possibilité d'être aidés pour la plantation de vignes nouvelles. JA a été actif au niveau européen, pour empêcher la libéralisation des droits de plantation telle qu'elle avait été annoncée. En plus de la limitation de l'augmentation des surfaces viticoles à 1% par an, de l'étanchéité des différents segments de vins (AOC, IGP, VCIG), et du critère de priorité « jeunes » en cas de dépassement des quotas, les autorisations sont maintenant cessibles dans certains cas, comme pour un héritage ou un transfert vers personne morale. Pour remplacer les primes à la restructuration du vignoble que pouvaient toucher les jeunes viticulteurs lors de leur installation, une nouvelle prime, proposée et défendue par JA, pourra être mise en place dans le cadre des programmes FEADER au niveau de chaque région. Le ministère de l'agriculture soutient JA dans ce projet et s'est engagé à aider le syndicat à mettre en avant cette initiative au niveau des régions.

L'appel à projets investissement :

Dans le cadre de l'OCM vin, l'appel à projets « aide à l'investissement » 2016 a été ouvert le 4 janvier avec une enveloppe de 165 M€. Or, les dossiers déposés durant la seule journée du 4 janvier dépassaient le montant de cette enveloppe (2176 dossiers déposés pour un montant de subvention demandé de 172,4 M€). Seuls les dossiers déposés durant cette journée ont été retenus avec un taux de subvention sans réfaction. Ceux déposés les journées suivantes n'ont pas été retenus. Cela posait de gros problèmes aux jeunes viticulteurs non retenus qui comptaient sur cette subvention pour compléter leur Plan d'entreprise (PE). C'est pourquoi JA a demandé à ce que ces jeunes ne soient pas désavantagés et mis en danger par cette situation. Nous avons proposé auprès du ministère de l'agriculture qu'une nouvelle enveloppe soit dégagée, à destination des jeunes exclusivement. Cette décision a été acceptée par les services publics et votée en conseil spécialisé à FranceAgriMer le 17 février : 15 millions d'euros ont été débloqués, et ce uniquement pour les jeunes installés.

L'organisation des filières fruits et légumes :

Suites aux crises récurrentes que la filière a connues, Jeunes Agriculteurs continue de prôner une meilleure structuration de la filière, auprès des gouvernements français et européen. L'organisation du secteur, à travers le développement des programmes opérationnels doit demeurer une priorité. C'est cette vision qu'a défendue JA pour la nouvelle OCM fruits et légumes, afin de renforcer les soutiens existants, notamment envers les jeunes agriculteurs et de solidifier des structures encore trop faibles dans un secteur difficile. L'OCM 2015 n'a pas encore été adoptée, ses modalités sont encore en négociation au niveau communautaire.

Pour être mieux représenté au sein de la filière fruits et légumes, JA réfléchit à faire son entrée au conseil d'administration de l'interprofession Interfel. Une décision sera prise prochainement afin d'intégrer le plus rapidement cet organe décisionnaire

La solidarité interfilières

Les prix des céréales sont aujourd'hui fixés sur les cours mondiaux, rendant instables les revenus des agriculteurs. Les éleveurs sont aussi sensibles aux fluctuations, car l'élevage est un des principaux débouchés des productions céréalières. Une grande réflexion a donc été engagée afin de trouver des solutions pour rendre les filières moins sensibles aux fluctuations de prix. Le contrat « céréalier – éleveur » semblait intéressant, car permettrait de lisser les prix tout en sécurisant les débouchés et donc les revenus, un contrat « gagnant gagnant ». Un inventaire des initiatives existantes a été réalisé, et de nombreuses rencontres ont permis aux JA de prendre des décisions sur les actions à engager à court moyen et long terme (voir encadré).

Solidarité interfilières - Les engagements JA du groupe Grandes Cultures :

À court terme :

- communiquer et travailler avec les éleveurs,
- organiser et piloter un groupe interfilière,
- écrire une trame sur la marche à suivre pour mettre en place au niveau des OS des contrats de vente entre les céréaliers et les éleveurs,
- encourager et communiquer sur les initiatives locales (échange paille-fumier, groupement d'exploitants, échange de pulpes, de parcelles....) .

À moyen terme :

- rencontrer les coopératives pour porter nos propositions et leur proposer un « contrat type »,
- reconsidérer « l'alimentation animale » et les débouchés qu'elle offre aux productions céréalières.

À long terme :

- encourager/soutenir les installations viables d'exploitation ou d'atelier d'élevage en zone céréalière,
- encourager/soutenir les projets d'installation qui intègrent des échanges interfilières : Production de protéines végétales, échanges avec les éleveurs ou céréaliers locaux, valorisation locale des coproduits...

Les distorsions de concurrence

La France possède un des coûts de travail le plus élevé d'Europe. Dans un marché libre, ce coût a un impact certain sur la compétitivité de nos productions, d'autant plus dans les filières fruitières et légumières, pour qui la main d'œuvre est le poste de charge le plus important. L'arrivée du compte pénibilité ne simplifiera pas les tâches des exploitants. JA ne s'oppose pas au compte pénibilité, mais souhaite qu'il soit cohérent dans sa mise en place. Le groupe fruits et légumes continuera à proposer la mise en place de référentiels par filière, afin de ne pas laisser l'estimation des facteurs de pénibilité à la seule charge du chef d'exploitation. Le groupe Fruits et Légumes continuera de travailler sur ces problématiques, afin de rester réactif et présent lors des prochaines négociations.

La France possède aussi une législation phytosanitaire stricte, et de nombreux produits sont interdits à la commercialisation alors qu'ils peuvent être autorisés dans les pays voisins. L'exemple de la filière cerise est probant. La drosophile Suzuki cause d'importants dégâts sur les fruits mûrs, et ne peut être éliminée efficacement qu'avec l'in-

secticide diméthoate. Aujourd'hui, et malgré son homologation européenne, le produit risque d'être interdit en France. JA est favorable à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Mais l'harmonisation au niveau européen est nécessaire: la filière française ne doit pas être la seule à s'engager pour protéger le consommateur et l'environnement, si en parallèle les productions des autres états membres ne suivent pas les mêmes engagements et pénètrent sur le marché national sans freins. L'existence de plusieurs filières est en jeu, et toutes les retombées économiques positives qui leur sont associées. Demain, de nombreuses cultures pourraient devenir orphelines. C'est pourquoi JA continue d'alerter les pouvoirs publics français et européens et de demander une harmonisation des normes. JA demande aussi à Bruxelles d'imposer aux produits importés le respect de la réglementation européenne, sur le volet social, environnement et sanitaire.



Les problèmes sanitaires

La mondialisation et l'internationalisation des échanges entraînent inévitablement l'arrivée de nouveaux ravageurs et nouvelles maladies, exotiques à nos territoires. L'été 2015 a été marqué par l'arrivée en Corse puis en région Provence Alpes Côte d'Azur, de la bactérie *Xylella Fastidiosa*. JA s'est montré réactif et très vigilant suite à l'arrivée de celle-ci, car elle menace aujourd'hui l'existence même de plusieurs filières de grande importance économique, notamment l'arboriculture fruitière et la viticulture. En communiquant et en leur rappelant les risques encourus, il semblerait que les autorités aient pris conscience du danger que présentait cette bactérie. Le syndicat participe activement aux réunions et groupes sanitaires pour porter les inquiétudes des producteurs et s'assurer que des mesures nécessaires soient prises afin d'empêcher autant que possible l'introduction de nouveaux ravageurs. La drosophile Suzuki est un autre exemple des problèmes sanitaires auxquels sont exposées nos productions. JA continuera à être vigilant et rappeler aux décideurs politiques les dangers que peuvent représenter l'arrivée de tels ravageurs sur le territoire français.

La politique agricole commune et les contrats assurantiels

Face à la diminution des DPU, notamment en grandes cultures, et au risque de voir disparaître les aides du premier pilier au profit du second pilier, le groupe Grandes Cultures a jugé important de travailler sur l'assurance économique, et plus généralement la création dans le cadre de la PAC d'un système assurantiel complet destiné aux agriculteurs européens. Des travaux de réflexion ont été conduits, sur les formes que pourrait prendre cette assurance économique (assurance marge brute, nette, chiffre d'affaires), mais aussi sur ses finalités : cet outil doit être adapté aux besoins spécifiques de chaque exploitation, rendre les exploitations plus résilientes face aux crises et fluctuations des prix et des rendements, et venir en complément d'autres outils, comme celui fiscal. La thématique assurantielle est aussi travaillée dans les filières fruits et légumes. En effet, très peu d'arboriculteurs et de maraîchers contractent des assurances récoltes, car celles-ci ne sont pas intéressantes. Le groupe fruits et légumes s'est engagé à travailler sur ce dossier afin d'analyser les solutions existantes et d'être force de proposition lors des prochaines négociations PAC.

L'image de la production, loi évin et EPI :

JA défend une législation cohérente, notamment vis-à-vis des EPI, équipements de protection individuelle. Depuis la parution de plusieurs avis relatifs à la protection individuelle des personnes présentes dans les parcelles, après le délai de rentrée, JA n'a cessé d'alerter le ministère de l'agriculture, et de demander une clarification de la situation. Et le syndicat continuera de faire pression sur le ministère afin qu'il ne durcisse pas inutilement la législation concernant les EPI. La viticulture ne doit pas être victime de l'excès de zèle des fonctionnaires et politiques européens. Enfin, JA attache de l'importance à l'image des territoires et régions viticoles : afin d'éviter de stigmatiser le vin et de confondre information oenotouristique et publicité pour le vin, JA a défendu, sans remettre en cause la légitimité de la loi Evin, une clarification de celle-ci. L'amendement proposé a été adopté en grande majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Perspectives :

Les groupes continueront à travailler sur les problématiques principales Jeunes Agriculteurs des filières végétales, comme la transmission des exploitations et l'installation des jeunes, tout en maintenant une réflexion autour des sujets de structuration des filières, d'évolution de la politique agricole commune. Les groupes continueront à être réactifs face aux situations de crise comme les problèmes sanitaires ou l'évolution des normes. Les résultats et avancées obtenus sont le fruit d'un important travail fourni par les groupes filières végétales. Le dynamisme de ceux-ci est un atout incontestable et permet aujourd'hui à JA de jouer un rôle important dans les débats nationaux. Il est donc indispensable de faire perdurer cette dynamique.

Foncier agricole



Session foncier en février 2016 à Nice (06)

Contexte

Les questions foncières sont d'une importance majeure pour Jeunes Agriculteurs. D'année en année, la superficie agricole française diminue, dévorée par l'étalement urbain, les grands projets d'infrastructures, la construction de maisons, de grandes surfaces, le reboisement (progression naturelle de la forêt française, couplée à une législation sur le défrichement générant une ponction soit surfacique, soit financière sur l'agriculture), etc...

Rareté, tensions sur les prix, urbanisation des meilleures terres, concurrence exacerbée entre agriculteurs sont autant de symptômes qui se manifestent depuis trop longtemps. Installer des jeunes devient dans ces conditions un véritable parcours du combattant !

Notre action

Les années 2015 et début 2016 ont vu l'aboutissement de la mise en œuvre de la loi d'avenir pour l'agriculture d'octobre 2014. Des dizaines de décrets d'application ont été pris : contrôle des structures, SAFER, urbanisme et CDPENAF, sont autant de domaines qui ont été réformés. Le principe de compensation agricole, quant à lui, a été créé.

Par ailleurs, la rédaction du rapport d'orientation national intitulé : Foncier : entre avenir et héritage, est achevée, et celui-ci a été amendé puis adopté au Congrès du Mans en juin 2015.

Il comprend :

I] Des modifications de fonds devant faire l'objet d'une concertation élargie

Sur les 127 propositions de modifications législatives et réglementaires énoncées dans le rapport, certaines d'entre elles nécessitent une prise de conscience politique et une large concertation afin que leurs contours soient approuvés par tous, et que les besoins de financement correspondants soient assurés dans de bonnes conditions.

Voici quelques-unes de ces demandes particulières :

- le soin apporté à la mise à jour du cadastre, nécessitant l'affectation de personnels et de moyens suffisants aux services concernés ;
- la redynamisation du contrôle des structures, en ré-

instaurant un droit de regard suffisant de la profession, et en assurant son application la plus large et la plus stricte qu'il soit possible de mettre en œuvre, en particulier dans le contrôle des formes sociétaires ;

- redonner une nouvelle impulsion à l'aménagement foncier ;
- faire du registre des actifs agricoles un véritable outil de maîtrise des aides publiques, y compris communautaires ;
- réformer profondément les dispositions relatives à la forêt et au boisement ;
- engager la réforme de la propriété foncière agricole publique ;
- réformer l'emprise croissante d'un droit de l'environnement peu en phase avec l'activité agricole.

II] Des dispositions pouvant relever d'une loi de finances

Certaines autres mesures relèvent d'une loi de finances et doivent faire l'objet d'arbitrages budgétaires. Il faut noter qu'il s'agit d'un bloc de propositions, et que les économies et taxations nouvelles proposées sont globalement équilibrées par rapport aux dépenses envisagées.

- La réforme globale de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties telle que proposée serait neutre pour les collectivités territoriales, coûterait environ 8 millions d'euros annuels à l'État, montant qui sera compensé par ailleurs via des mesures d'économies sur d'autres postes de dépense.

- Au regard des interactions possibles entre établissements publics fonciers et SAFER, et de la disproportion des moyens alloués aux uns par rapport aux autres, la création d'un fonds de péréquation des EPF destiné à l'abondement du fonds de péréquation des SAFER s'avérerait totalement justifié.

- De nouvelles taxations « utiles » peuvent être envisagées : elles ont pour vocation d'influer sur les comportements, plutôt que de constituer de réelles recettes fiscales. La taxation des réserves foncières inexploitées, de même que la mise en place d'une taxe sur la spéculation foncière seraient utiles au maintien des terrains agricoles. Cette spéculation étant aussi le fait de collectivités qui pratiquent une rétention foncière suivie d'une revente avec plus-value.

- Le redimensionnement de deux autres taxations déjà existantes, dans le même objectif, les rendrait plus efficaces : il s'agit de la taxe sur le changement de destination des terres et de la taxe sur les friches commerciales.

- La révision de la fiscalité forestière, de la juridiction des baux ruraux et des crédits attribués à certains établissements publics (Conservatoires du Littoral, etc), dégagera les marges de manœuvre suffisantes à l'application des dépenses envisagées dans le rapport.

III] Des dispositions relevant de la simplification du droit applicable à l'entreprise agricole

Un troisième type de mesures est de l'ordre de la simplification et de la clarification du droit rural. Elles ont pour vocation de supprimer les dispositifs peu usités ou jamais mis en œuvre, ou encore de clarifier la rédaction et l'intelligibilité des textes, et en particulier dans le code rural, dont une centaine d'articles pourrait être supprimée à ce titre. Il s'agit de supprimer :

- les exceptions au droit de préemption des SAFER, liées au statut social des personnes : seront ainsi concernées par une possible préemption les opérations réalisées par les salariés agricoles, les aides familiaux et associés d'exploitation. Ces exceptions apparaissaient ne plus se justi-

fier, d'autant que certaines dérives ont été constatées.

- le fonds agricole créé en 2006, son utilisation étant et demeurant marginale. Seuls les fonds agricoles ayant fait l'objet d'un nantissement pourraient perdurer temporairement.

- la base légale de la commission paritaire nationale des baux ruraux, qui n'est plus constituée depuis plusieurs années.

- les baux suivants : le bail cessible hors du cadre familial (au profit d'une cessibilité élargie mieux maîtrisée), ne répondant pas aux problématiques actuelles, le bail à complant, les locations annuelles renouvelables de la loi d'orientation de 1980. Toutefois, les baux en cours perdureront. Ces abrogations poursuivent aussi l'objectif de favoriser d'autres formes de locations maintenues, plus à même de répondre aux enjeux fonciers de notre temps.

Il s'agit aussi de modifier :

- La disposition du code rural relative à la conservation des parcelles de subsistance par un agriculteur retraité. Par mesure de simplification, l'arrêté préfectoral prévoyant la fixation de ces surfaces par département serait remplacé par un arrêté du ministre de l'agriculture, fixant une surface maximale nationale unique de 1 hectare, accompagnée, le cas échéant, d'équivalences par production.

- le régime des juridictions rurales : désignations des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux, ou suppression complète de la juridiction au profit d'une procédure devant le tribunal d'instance qui maintiendra une phase de conciliation préalable spécifique en présence des bailleurs et des fermiers.

Perspectives

Un important travail devra se poursuivre en 2016-2017 :

- Surveiller la bonne application de la loi d'avenir.

- Veiller à ce que l'environnement et la forêt ne s'opposent plus à l'agriculture, notamment dans le cadre de l'application de la loi portant sur la biodiversité.

- JA a prévu de réaliser un guide du responsable foncier, afin de faciliter le travail, et d'assurer un même niveau de connaissance pour les responsables, tout en permettant de collecter les bonnes pratiques locales.

- Lutter contre certaines formes déviantes de travail à façon, dont l'objectif est de contourner le statut du fermage, et qui empêche l'installation des jeunes.

- Lutter pour rendre à l'agriculture les terrains inexploités qui sont nombreux.

- Assurer la promotion et la prise en compte des options retenues dans le rapport d'orientation 2015, afin que les idées JA deviennent des réalités concrètes.

Montagne



Contexte

L'agriculture en montagne représente un enjeu central puisqu'elle assure à la fois l'ancrage de l'humain sur le territoire et le maintien des paysages et de la biodiversité. Véritable moteur d'initiatives nouvelles en raison des nombreux défis qu'elle doit relever (neige, pentes, enclavement, isolement, etc.), elle doit être défendue et mieux valorisée. La politique de la montagne doit permettre aux agricultures de ces régions de valoriser leurs atouts et soutenir des systèmes de production particulièrement sensibles à la dynamique de moindre régulation des marchés dans laquelle s'engage l'Europe.

Notre action

L'ICHN

Les principes fondateurs de l'ICHN ont été fortement ébranlés par la Commission européenne qui a remis en cause plusieurs des critères français, notamment le ciblage de cette mesure sur l'élevage, les plages de chargement, le ciblage géographique des terres, la localisation du siège de l'exploitation, le critère minimum de 3 UGB, le critère d'âge, le critère de revenu et la majoration ovins/caprins. Suite à une forte mobilisation de JA sur ce dossier, la France est parvenue à maintenir globalement le sens et la spécificité de l'ICHN. La proportionnalité du versement des aides à la surface agricole réellement en zone défavorisée, le plafond de revenus ou encore la majoration ovine et caprine ont pu être réintroduits. Notre mobilisation a également permis une majoration porcine pour les systèmes porcins/bovins. Cependant, quelques points importants pour JA comme le critère d'âge ou le siège de l'exploitation n'ont pas été reconduits malgré une forte pression syndicale. Jeunes Agriculteurs travaille activement à l'identification de critères alternatifs.

Les surfaces peu productives

Bien que toutes les surfaces d'estives et de pâtures soient désormais dotées dans le cadre de la nouvelle PAC, la Commission européenne a introduit dans cette nouvelle programmation le concept de surfaces dites « peu productives ». Dans le cas de ces parcelles, l'exploitant, à l'aide de la méthode dite de prorata, est contraint de déclarer non pas la surface globale de ses parcelles mais la surface réellement admissible, après déduction de tous les éléments non agricole ou non-comestibles de plus d'un are. Début 2015, JA avait activement participé à l'élaboration de référentiels spécifiques aux « ressources fourragères ligneuses » et aux « bois pâturés ». Ces référentiels devant servir de guide aux exploitants et contrôleurs ASP, pour déterminer au sol leur admissibilité réellement observée, dans le respect des exigences réglementaires. Pour sécuriser définitivement ce dispositif vis-à-vis de la Commission européenne, les DDT doivent « vérifier » que le pourcentage retenu par l'agriculteur est cohérent. C'est pourquoi des « visites rapides » sont en cours depuis début janvier 2016 sur l'ensemble des exploitations concernées par la proratisation des surfaces. Là encore, JA est très présent dans les groupes de travail au niveau du ministère afin de veiller à ce que ces visites se fassent dans les meilleures conditions possible.

Les prédateurs

Un groupe loup physique avec notre réseau a enfin pu voir le jour et s'est tenu à Lyon en octobre 2015. L'occasion pour les responsables de ce dossier sensible de se rencontrer et d'échanger.

Cette année, le plafond des 36 spécimens a pu être atteint. Ces résultats s'expliquent par la création de la brigade loup, créée le 1er septembre 2015 suite aux actions syndicales de cet été et par la possibilité qu'ont désormais les chasseurs de tirer le loup. Pour pouvoir permettre aux éleveurs de continuer à protéger leur troupeau d'ici la fin de la campagne 2015-2016, sous l'impulsion de JA, la ministre de l'écologie a décidé de fixer un nombre supplémentaire d'individus à prélever. Un projet d'arrêté en ce sens est en cours de finalisation.



Perspectives

La dynamique JA sur le dossier, avec pour atout une équipe de responsables issus de tous les massifs, doit se poursuivre pour alimenter la réflexion sur les politiques d'accompagnement différenciées de la montagne. La révision de la PAC a considérablement affaibli l'esprit de l'ICHN. Des modifications sont encore possibles sur cette mesure pour les années à venir et JA est donc d'ores et déjà en train de réfléchir à de nouveaux critères, acceptables par la Commission européenne, et qui permettraient de compenser les effets négatifs engendrés par la disparition des critères siège de l'exploitation et limite d'âge.

Par ailleurs, l'Acte II de la loi montagne est en cours de rédaction. Là aussi, JA va se faire source de propositions en s'appuyant notamment sur les travaux menés au cours de la session montagne 2015 pour défendre la spécificité montagne sur des thématiques telles que : le foncier, la pluriactivité, la gouvernance, le pastoralisme ou encore les prédateurs. Enfin, sur le dossier prédateur, la position constructive de JA, tant au niveau national que sur le terrain, a été décisive pour obtenir des avancées conséquentes. JA est cependant conscient que ces avancées, bien que significatives, ne permettent toujours pas de faire redescendre la pression de prédation et continue à pousser pour une meilleure efficacité du plan loup. Par ailleurs, JA souhaite lancer un chantier avec les organismes de recherche afin de les pousser à lancer des études sur les impacts négatifs de ce prédateur sur la biodiversité. De telles études seraient un atout considérable lors des négociations avec les ministères et les ONG.

Agriculture biologique

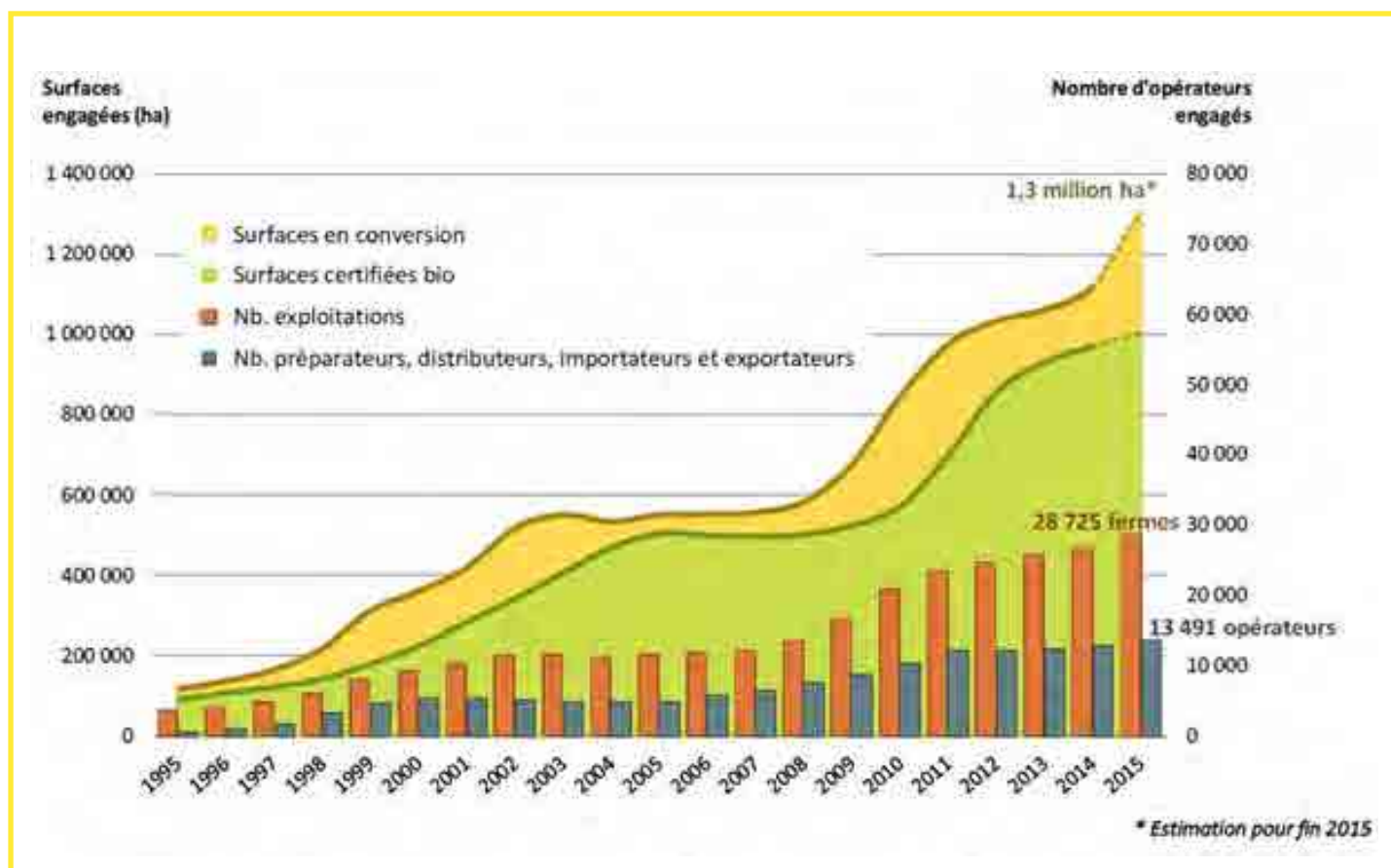


Contexte

En France, l'agriculture biologique continue de progresser. 1,3 million d'hectares étaient engagés en bio fin 2015, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2014 et 300 000 hectares sont engagés en conversion. Désormais, les surfaces cultivées selon le mode biologique représentent 4,9 % de la SAU nationale. Dans la même logique, ce sont désormais presque 29 000 exploitations qui se sont engagées dans la bio, soit 6,5 % des exploitations françaises.

Enfin, les productions françaises continuent à gagner du terrain par rapport aux importations : 76 % des produits bio consommés en France sont désormais français (contre 60% en 2009) !

Évolution depuis 1995 du nombre de producteurs et autres opérateurs bio ainsi que les surfaces en mode de production biologique (source : Agence Bio)



Notre action

JA considère l'agriculture biologique comme un mode de production d'avenir ayant sa place dans le développement de l'agriculture française. Cette place est d'ailleurs visible au sein du conseil d'administration de JA national dont 5 administrateurs ont tout ou partie de leur exploitation en bio. Par ailleurs, le groupe de travail « Agriculture biologique » relancé en 2009 continue sur sa dynamique et a su fidéliser une grosse dizaine d'agriculteurs.

Depuis 2014, JA a entamé un travail de collecte de références économiques des exploitations bio. L'objectif est de pouvoir démontrer qu'en plus des bénéfices environnementaux inhérents à ce mode de production, l'agriculture biologique est une production viable économiquement, capable de dégager des bénéfices.

Enfin, suite à la réforme de la PAC et notamment à la régionalisation du second pilier de la PAC et donc, a fortiori, des aides à la conversion et au maintien de la bio, JA a constaté de fortes variabilités entre les régions concernant la mesure « maintien de l'agriculture biologique ». JA dénonce cette différence de traitement entre régions qui conduit à de véritables inégalités entre les territoires.

Perspectives

Le maintien de la bonne dynamique de l'agriculture biologique en France ne peut pas passer que par une hausse des conversions. Il est essentiel de veiller à ce que les exploitants déjà en bio le restent et JA va donc tout faire pour qu'en 2016, les régions affichent toutes la mesure « maintien de l'agriculture biologique ».

Par ailleurs, depuis 2014, la Commission européenne, qui souhaite renforcer les exigences sur l'agriculture biologique, a entamé une révision du règlement européen actuel. Bien que cette révision semble pour le moment en statu quo, il convient également d'être très vigilant et de conserver un œil sur Bruxelles afin d'éviter toute dérive de l'ancien règlement, si ce projet de révision devait se poursuivre.

Enfin, il est essentiel que le groupe bio poursuive sur sa dynamique et continue à s'étoffer afin que JA devienne un acteur incontournable, garant d'une vision modérée et moderne pour cette filière.

Fiscalité, protection sociale...



Contexte

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par une crise sans précédent. Elle est à la fois conjoncturelle, due à une baisse mondiale des cours dans un contexte de croissance molle, mais aussi à l'embargo sur la Russie, à la fin des quotas laitiers, ou encore aux problèmes administratifs issus de la réforme de la PAC.

Cette crise est aussi structurelle, révélant subitement le manque d'organisation de certaines filières, les mécontentes et l'inertie d'interprofessions défaillantes, la différence de vision entre producteurs. Mais un problème majeur semble aussi être celui de la disparition progressive des outils de régulation du commerce international, à l'exception du respect de normes concurrentielles issues des traités internationaux (GATT-OMC).

Notre action

Pour répondre à cette situation difficile, en particulier pour des jeunes installés dont les plans d'entreprise étaient en danger, Jeunes Agriculteurs a pris le problème à bras-le-corps.

Un plan de soutien à l'élevage a été négocié, difficilement, avec les pouvoirs publics, mais il a abouti à des résultats concrets (FAC notamment), grâce à un travail de fonds et à la mobilisation exceptionnelle de tous les jeunes du réseau.

En matière sociale, JA a obtenu des baisses de cotisations définitives, aboutissant à une suppression totale de l'assiette minimale en maladie (AMEXA), et à une baisse de 7 points de la même cotisation, soit une diminution, à revenus constants, de près de 25 % des cotisations sociales pour tous les agriculteurs. Des rallonges de plusieurs millions d'euros pour le Fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA ont permis la prise en charge de cotisations pour les agriculteurs fortement impactés. Enfin, en 2015 et 2016, une option spéciale a été ouverte pour un calcul des cotisations basé sur les revenus de l'année N-1 pour ceux qui étaient en assiette triennale. Le report en avant d'un an, reconductible 3 ans, du paiement des cotisations sociales a été aussi rendu possible en faveur des bas revenus.

Enfin, la nouvelle prime d'activité, via la MSA, est désormais ouverte aux exploitants agricoles.

En matière fiscale, des remises gracieuses de taxes foncières et d'habitation ont été octroyées. Mais pour autant, la fin de l'année 2015 a été marquée par des réformes structurelles non directement liées à la crise : les plus marquantes sont la transformation du forfait fiscal agricole en micro BA, qui met un terme définitif au dernier régime fiscal collectif datant de 1949. Quant à la DPA, elle a connu un nouvel assouplissement d'importance, la rendant plus attractive, mais toujours à condition de faire des bénéfices à un moment ou à un autre.

Perspectives

Une nouvelle dégressivité des exonérations de charges MSA pour les jeunes, ainsi que la mise en place d'une DPTI, sont autant de propositions toujours portées par JA.

Mais JA fait aussi dans la prospective : les prochains mois seront consacrés à la réflexion autour de la création d'un système fiscal plus adapté à la volatilité des prix et des cours agricoles, afin de mieux lisser l'impôt, les revenus, et de redonner durablement du souffle aux trésoreries.

... et gestion des risques



Contexte

La gestion des risques en agriculture se décline en 3 volets principaux :

- les calamités agricoles, avec le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), qui examine les dossiers remontés par les DDT suite aux expertises et demandes locales.
- le système assurantiel, réformé récemment, et qui a pour vocation d'assurer une couverture la plus complète possible pour les exploitants.
- le fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE), qui est une jeune association agréementée JA-FNSEA qui a pour vocation de couvrir les aspects plutôt sanitaires, créée en 2013.

C'est la profession agricole, qui, au fil du temps, s'organise avec ses différents partenaires pour une meilleure sécurisation des exploitations. L'aspect de mutualisation et de gestion professionnelle collective y est très important, et le mot « solidarité » n'est pas qu'un principe, mais une réalité vivante à faire perdurer.

Notre action

Le régime des calamités agricoles, stabilisé depuis quelques années, n'était pas pleinement satisfaisant, nous avons obtenu une refonte importante du fonctionnement des échelons locaux et nationaux, ainsi que des méthodes de travail et d'expertise. Ces ajustements interviendront progressivement tout au long de l'année 2016. Le sujet central a été celui de la confrontation des résultats des expertises et des données locales et nationales, dont la variabilité n'était pas satisfaisante.

Quant à l'assurance-récolte, elle vient de subir une mini-révolution, avec plusieurs niveaux de garantie et de cofinancement, en vue d'assurer une meilleure diffusion des produits d'assurance, et ainsi une mutualisation plus avantageuse. L'assurance fourrages, quant à elle, a été lancée à grande échelle. JA a participé à toutes les réunions préparatoires à cette réforme complexe.

Enfin, le FMSE connaît un développement important de ses sections, mettant ainsi en relief qu'il y avait une très forte attente qui n'était pas satisfaite. Désormais, les sections spécialisées sont au nombre de 10 : plants de pommes de terre, légumes, légumes transformés, ruminants, porcs, fruits, betteraves... Les professionnels JA s'impliquent fortement dans ces nouvelles structures.

Perspectives

Jeunes Agriculteurs continuera de défendre les dossiers de reconnaissance et d'indemnisation lors des réunions du CNGRA et rappelle à cette occasion les attentes qui sont les nôtres pour l'avenir : développement d'un système assurantiel performant, formation des jeunes à la gestion des risques, rôle de la prévention. De plus, tous les outils doivent être complémentaires et s'inscrire dans une démarche cohérente. Les relations institutionnelles externes se poursuivront en ce sens.

Pour autant, la finalisation et la mise en œuvre récente du nouveau socle assurantiel multirisque n'est pas un aboutissement, mais seulement le début d'une nouvelle dynamique. La question assurantielle demeure actuelle, notamment avec les enjeux de la PAC.

Le caractère transversal et multifilières de la gestion des risques en agriculture devra certainement être mieux pris en compte, afin de faire partager par tous les acteurs les orientations et perspectives de réformes qui seront avancées prochainement.

Communication



Terre de Jim septembre 2015

Contexte

L'année a été riche en actions de communication, autour d'événements réguliers comme le SIA ou les Terres de Jim, mais aussi autour des manifestations agricoles qui ont marqué l'année dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Notre action

Stratégie de communication

Le service communication a renforcé le plan de communication existant, à partir de deux études qualitative et quantitative réalisées auprès du réseau et de personnalités extérieures et d'une analyse des outils de communication de JA. Cette enquête a conduit à un constat partagé en Conseil d'administration : le syndicat doit consolider et mettre de la cohérence dans sa communication institutionnelle, dynamiser sa communication sur les réseaux sociaux et maintenir le lien avec les parlementaires sur le long terme.

Un travail a donc été réalisé avec des agences spécialisées afin de produire une nouvelle identité visuelle et un nouveau site web, plus performant et mieux référencé, et de lancer une newsletter externe à destination notamment des parlementaires.

Événementiel

Congrès

Le 59^{ème} congrès JA s'est tenu au Mans les 16, 17 et 18 juin 2015. Il a rassemblé jusqu'à 900 participants au palais des congrès, dans une ambiance conviviale, mais marquée par la crise agricole, avec notamment une chanson au ministre et un refrain entonné par le réseau. Le congrès a été également l'occasion de voter de nouveaux projets comme le fonds de dotation.

Les Terres de Jim

La deuxième édition des Terres de Jim a eu lieu près de Metz, sur l'ancienne base aérienne de Marly-Frescaty, du 11 au 13 septembre 2015. L'événement a été un succès, accueillant 110 000 personnes sur les trois jours de fête, parmi lesquelles beaucoup de familles et de jeunes.

Une centaine d'animations a été proposée au public : spectacles équins, dégustations, grande roue, et bien sûr la traditionnelle finale nationale de labour.

Les Halles de Jim

Les Halles de Jim ont accueilli les régions : Bourgogne-Franche-Comté, et Rhône-Alpes-Auvergne, qui ont été satisfaites de l'affluence des nombreux visiteurs.

Le SIA

JA était présent au SIA du 27 février au 6 mars 2016. Le stand était divisé en trois espaces : l'accueil des régions, l'espace éphémère et l'espace Demain je serai paysan et rythmé par des journées thématiques. Le programme a été très riche en animations : 4 speed-datings, 3 tables-rondes, 3 conférences de presse, la rencontre d'une quarantaine de politiques, les signatures de chartes d'engagement par les présidents de région et de nombreuses retombées médias.

Graines d'agriculteurs

En 2015, Graines d'agriculteurs a porté sur les filières laitières. L'édition a rencontré du succès sur Internet et les réseaux sociaux avec une augmentation de la fréquentation des visites sur le site web de 35% par rapport à l'édition 2014. Début 2016, le concours a été lancé sur une thématique multifilières « Innovation environnementale » afin de mettre en valeur les bonnes pratiques environnementales des jeunes.

Les réseaux sociaux

Le syndicat communique quotidiennement sur les réseaux sociaux (2 publications par jour environ) via la page Facebook Jeunes Agriculteurs Syndicat et le compte Twitter @JeunesAgri.



Facebook

La page Facebook a passé le cap des 11 000 abonnés et relaie à la fois les actualités du syndicat (photos des groupes de travail, sessions et rencontres extérieures), de courtes vidéos des porte-paroles, des chiffres clés et de l'information sur le secteur de l'agriculture et agroalimentaire pour une cible interne et grand public.



Twitter

Le compte Twitter est la vitrine des rendez-vous institutionnels et politiques, des positions du syndicat et des enjeux de la profession. Fort de plus de 7 700 abonnés, le compte @JeunesAgri permet de dialoguer avec les politiques et les médias. Parmi les abonnés à notre fil Twitter, nous comptons de nombreux parlementaires, des médias (Afrique Rédaction, l'Humanité, Paris Match) des institutions (ministère de l'Agriculture, Commission Européenne, Parlement Européen) ainsi que des membres du gouvernement.

JA a mené 3 campagnes de sensibilisation ayant connu un large relai :

- le foncier agricole en novembre 2015,
- bonnes pratiques environnementales en décembre dans le cadre de la COP21,
- le renouvellement des générations en agriculture en janvier 2016 pour la semaine RGA.

Les relations médias

Ce fut une année de couverture exceptionnelle pour l'agriculture dans les médias généralistes en raison de l'actualité syndicale. JA et ses porte-paroles ont bénéficié d'une visibilité importante, tantôt témoins tantôt experts terrain durant la crise de l'élevage. Les journalistes de la presse professionnelle se sont aussi fait le relai des actualités des JA.

Plusieurs rencontres avec les journalistes ont été organisées tout au long de l'année :

- visite presse Terres de Jim (plus de 100 retombées sur l'événement) ,
- points presse pendant la crise de l'élevage et les mesures gouvernementales ,
- conférence de presse de rentrée (une vingtaine de journalistes présents),
- 3 conférences de presse au Salon de l'Agriculture 2016.

La visibilité du syndicat a atteint son point d'orgue lors du salon de l'agriculture. Pendant cette période, la stratégie a été de fournir du contenu aux médias via notamment l'envoi de profil pouvant incarner nos messages.

Les sujets principalement traités pendant l'année :

- la crise : blocages routiers, manifestations agricoles, colère et désespoir d'une profession,
- les relations commerciales tendues entre la grande distribution et les producteurs,
- l'agriculture et l'environnement : pesticides, Cop 21, agro-écologie,
- alimentation et chaîne alimentaire : le contenu de nos assiettes, scandale dans les abattoirs,
- portraits d'agriculteurs.





Le JA Mag

La nouvelle formule du JA mag, lancée en 2015, plus interactive, se double d'infos quotidiennes sur la page Facebook du magazine dont le nombre de fans croît chaque jour (il a doublé en un an). Fin 2015, le magazine a obtenu le renouvellement de son numéro de commission paritaire, la garantie du professionnalisme du titre.

Retrouvez également le JA mag sur Facebook et Instagram.



Perspectives

JA va lancer son nouveau site web, sa nouvelle identité visuelle et une newsletter externe mensuelle courant 2016. JA va poursuivre le travail sur la stratégie réseaux sociaux et relations médias qui doit être affinée.

Partenariats



Contexte

Face à la diminution des subventions publiques, JA doit diversifier ses sources de financement auprès de partenaires privés. En complément, JA continue à développer des partenariats politiques, non financiers, qui permettent d'appuyer la structure dans ses missions et de la faire rayonner vis-à-vis de ses cibles.

Face à la diminution des subventions publiques, JA doit diversifier ses sources de financement auprès de partenaires privés. En complément, JA continue à développer des partenariats politiques, non financiers, qui permettent d'appuyer la structure dans ses missions et de la faire rayonner vis-à-vis de ses cibles.

Notre action

Consolider et développer les partenariats

JA tente de pérenniser les accords déjà existants. Ainsi, en juin 2015, JA a signé une convention trisannuelle avec Crédit Agricole sur Les Terres de Jim. En plus de consolider sa relation avec les 4 Premiums (Total, Crédit Agricole, Groupama et Claas), JA a développé de nouveaux partenariats avec :

- les plateformes de financement participatif MiiMosa, lors du Sommet de l'élevage 2015, et Lendosphère, lors du SIA 2016, afin d'ajouter des briques au mur bancaire,
- le groupe Solocal, lors du SIA 2016, afin d'accompagner les jeunes agriculteurs dans leur marketing digital,
- la coopérative Lucia Energie, qui a permis de soutenir l'Université d'Hiver.

JA a également poursuivi l'opération Demain je serai paysan, avec 12 partenaires qui se sont associés à l'opération lors du SIA 2016.

Fonds de dotation

Le Congrès JA 2015 a validé la création d'un fonds de dotation pour Jeunes Agriculteurs afin de répondre à la nécessité de diversifier les financements et pour aller plus loin dans les projets grand public. Après plusieurs mois de travail, JA a lancé Terres Innovantes, le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs, lors du SIA 2016. L'objectif de Terres Innovantes : développer les liens entre les agriculteurs et la société, selon trois axes : promouvoir le métier, témoigner de l'importance de l'agriculture sur les territoires et favoriser les innovations.

Un partenaire a déjà versé 25 000 euros au fonds de dotation.

Perspectives

JA doit maintenant développer Terres Innovantes selon un plan de collecte et des objectifs établis avec l'agence qui nous accompagne.

Affaires publiques



Signature de la charte Pays-de-Loire avec le président Bruno Retailleau lors du SIA

Contexte

L'année a été riche en rencontres parlementaires, en particulier à partir de l'été autour des manifestations agricoles. L'Assemblée nationale et le Sénat se sont saisis des sujets en organisant des tables rondes sur la crise en juin et juillet, conduisant à une proposition de loi et à une mission d'information.

Notre action

Lors de la manifestation du 3 septembre, JA a rencontré le Premier ministre Manuel Valls, ainsi que le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone et le Président du Sénat Gérard Larcher. JA a obtenu une pause normative ainsi qu'un plan de soutien à l'élevage, discuté ensuite lors de plusieurs réunions de travail.

JA a participé à plusieurs dizaines d'auditions et de rencontres concernant notamment :

- le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- la proposition de loi pour la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires,
- le rapport d'information sur l'avenir des filières d'élevage,
- le groupe de travail sur la réforme des normes en agriculture,
- le projet de loi de Finances 2016,
- le rapport d'information sur l'application de la loi sur l'eau.

Afin de pousser ses positions auprès des députés et sénateurs, JA a également organisé deux petits déjeuners parlementaires, en novembre 2015 sur les solutions à la crise agricole et en février 2016 sur les enjeux de l'installation.

Lors du SIA 2016, JA a rencontré une quarantaine de parlementaires et fait signer des chartes d'engagement sur l'installation, le foncier, le manger Français à 10 présidents de région nouvellement élus.

A l'échelle européenne, JA a participé aux rencontres du Ceja et a alimenté le projet de mandature pour les années à venir. JA a également organisé des rencontres avec les think tanks européens comme Farm Europe afin de développer son pouvoir d'influence en complément du Ceja.

Perspectives

JA doit poursuivre son lobbying auprès des parlementaires sur les projets de loi toujours en cours d'examen (biodiversité notamment), et assurer le suivi des sujets poussés lors de la crise et intégrés dans d'autres vecteurs législatifs, comme la non-marchandisation des contrats laitiers ou l'étiquetage de l'origine des produits agricoles.



www.jeunes-agriculteurs.fr

14, rue de la Boétie
75382 Paris cedex 08

Tel : 01 42 65 17 51

Fax : 01 47 42 62 84